

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE
du 16 octobre 2019 à 18 H 00
à BEINHEIM**

Personnes présentes : Bernard HENTSCH - Danièle CLAUSS - Roland ISINGER - Jean-Louis SITTER - Pascal STOLTZ - Guy CALLEGHER - Jean-Michel FETSCH - Christiane HUSSON - Joseph SAUM - Marie-Bernadette BUTZERIN - Bernard KAPPS - Isabelle SCHMALTZ - Richard STOLTZ - Benoît BAUMANN - Denis DRION - Bruno KRAEMER - Jacques WEIGEL - Philippe GIRAUD - Fabienne BUHL - Jean-Luc BALL - Mylène HECK - Jean-Paul HAENNEL - Claude WEBER, Anne URSCH, Directrice Générale des Services

Absents : André FRITZ

Excusés : Richard PETRAZOLLER représenté par Jean-Luc BALL - Gaël BEICK - Richard SCHALCK représenté par René GAST

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Délégation de Service Public des 7 structures d'accueil périscolaire et des accueils de loisirs sans hébergement – désignation du délégué
3. ZA BEINHEIM - Cession de terrains SARL LENOS
4. SMICTOM du Nord du Bas-Rhin - Rapport annuel 2018
5. Approbation des rapports annuels 2018 du SDEA des 3 périmètres
6. Note d'information actualisée pour l'année 2018 de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse
7. Participation en santé dans le cadre d'une procédure de labellisation
8. Fonds de concours – Eclairage public à Salmbach
9. Fonds de concours – Mobilier scolaire à Salmbach
10. Fonds de concours – Mobilier scolaire à Lauterbourg
11. Fonds de concours – Colombarium à Kesseldorf
12. Fonds de concours – Corridor végétal à Scheibenhard
13. Fonds de concours – Logements communaux à Scheibenhard
14. Fonds de concours – Eclairage public à Wintzenbach
15. Fonds de concours – Eclairage public à Munchhausen
16. Fonds de concours – Caveaux cinéraires à Neewiller près Lauterbourg
17. Demande de participation à la Ville de Seltz pour l'installation de panneaux de basket
18. Demande de participation à la Commune de Salmbach pour les travaux de voirie rue de Bellac
19. Adhésion à l'EPF d'Alsace
20. ZA MOTHERN – décisions modificatives
21. ZA BEINHEIM – décisions modificatives
22. Validation des services de non-titulaire de Mme PERRIER Héloïse
23. Création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe
24. Divers

1 – Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses séances.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- désigne Madame Anne URSCH, secrétaire de la présente séance.

Adopté à l'unanimité

2 – Délégation de Service Public des 7 structures d'accueil périscolaire et des accueils de loisirs sans hébergement – désignation du délégataire

✓ **Vu** la délibération du conseil de communauté en date du 20 mars 2019 décidant de lancer une procédure de délégation de service public en vue de la gestion des 7 structures d'accueil périscolaire et des accueils de loisirs sans hébergement à compter du 1^{er} janvier 2020,

✓ **Vu** le procès-verbal de la commission de délégation de service public en date du 16 octobre 2019 proposant de retenir l'offre de la FDMJC d'Alsace,

Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➤ **décide** de retenir l'offre de la FDMJC d'Alsace pour la gestion des 7 structures d'accueil périscolaire et des accueils de loisirs sans hébergement à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

➤ **autorise** le président à signer le contrat de délégation de service public avec la FDMJC d'Alsace.

Adopté à l'unanimité

3 - ZA BEINHEIM – Cession de terrains

Le Président expose aux membres du Conseil de Communauté

- ✓ que la société SARL LENOS spécialisée dans la vente et l'installation de grillages, clôtures décoratives, clôtures modulaires brise-vues et gabions en tous genres désire acquérir la parcelle n° 1534,
- ✓ que le prix de vente pourrait être fixé à 2 200 € HT l'are,
- ✓ que la commune de Beinheim propose de rétrocéder les terrains concernés à la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin au prix de 1 500 € HT l'are.

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président et après avoir délibéré :

- **accepte** d'acquérir les terrains concernés à la commune de Beinheim au prix de 1500 € HT l'are,

- **accepte** de céder la parcelle n° 1534 soit une surface de 16,40 ares à la SARL LENOS, en vue de la création d'une salle d'exposition, d'un hall et de bureaux pour leur activité,
- **fixe** le prix de vente à 2 200 € HT l'are auxquels s'ajoute la TVA en vigueur à régler lors de la signature,
- **décide** que les frais liés à cette transaction sont à la charge de l'acquéreur,
- **autorise** le Président à signer l'acte notarié.

Adopté à l'unanimité

4 – SMICTOM du Nord du Bas-Rhin - Rapport annuel 2018

Le Président expose les grandes lignes du rapport annuel du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin pour l'exercice 2018.

Le Conseil de Communauté,

- après avoir entendu le rapport annuel de l'exercice 2018,
- après avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité le rapport annuel tel qu'annexé à la présente.

Annexe 1 : rapport annuel de l'exercice 2018

RAPPORT ANNUEL 2018

Sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

1. INFORMATIONS GENERALES**1.1 Données générales**

Le SMICTOM Nord du Bas-Rhin couvre un territoire composé de 91 502 habitants, 81 communes regroupées au sein de 5 communautés de communes.

Il fournit les services suivants :

- ✓ Collectes en porte à porte et traitement des ordures ménagères et du tri sélectif
- ✓ Gestion d'une installation de stockage de déchets non dangereux à Wintzenbach
- ✓ Gestion d'un réseau de 11 déchèteries
- ✓ Gestion d'un parc de 260 conteneurs à verre

1.2 Chiffres clés

52 724 tonnes de déchets collectés et traités	55 362 tonnes en 2017
576 kg de déchets produits par habitant	605 kg en 2017
83.3 % de déchets valorisés	81.6 % en 2017

1.3 Répartition des déchets en 2018

			En 2017
140	kg / habitant / an	Ordures ménagères résiduelles	162
90	kg / habitant / an	collecte sélective	91
273	kg / habitant / an	Apport en déchèterie	344
73	kg / habitant / an	autres (DIB, amiante,)	8

2. INDICATEURS FINANCIERS

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	3 255 755,67	10 692 690,65
Recettes	977 473,53	12 413 452,47
Résultat	- 2 278 282,14	+ 1 720 761,82
Résultat de l'exercice 2018	- 557 520,32	

Le montant des participations versé par les collectivités membres s'élève à **9 065 725 €** en 2018 dont celle de la CCPR de 1 852 306 € (+18 487 €).

3. INDICATEURS TECHNIQUES

	ORDURES MENAGERES RESIDUELLES		COLLECTE SELECTIVE	
Tonnage	12 772 tonnes		5 224 tonnes	
Devenir	Enfouissement 2 045 t	Incinération 10 727 t	Revalorisation 4 592 t	Incinération 632 t
Evolution 2017	- 13.7 %		0 %	

	DECHETERIES		CONTENEURS de PROXIMITE	DIVERS	
Tonnage	30 483 tonnes		2 987 tonnes	1 258 tonnes	
Devenir	Enfouissement 5 502 t	Revalorisat° 24 981 t	Revalorisation en totalité	Enfouissement 1 193 t	Stockage 65 t
Evolution 2017	- 1.3 %		- 3.4 %	- 6.3 %	

Soit un total de 52 724 tonnes collectées et traitées sur le territoire

⬇ **Collectes en Apport Volontaire : 65.8 %**

Les tonnages de déchets collectés en apport volontaire sont en baisse de 4.3 % en 2018 par rapport à 2017. Les apports en déchèteries et conteneurs à verre représentent :
379 kg / an / habitants

⬇ **Collectes en Porte à Porte : 34.2 %**

- OMR : 140 kg / an / habitants (162 kg/habitants en 2017)
- Collecte sélective : 57 kg / an / habitants (inchangé)

Soit 197 kg / an / habitants

4. FAITS MARQUANTS 2018

❖ Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

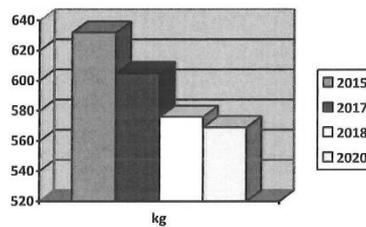
- Le site d'enfouissement : 25 721 tonnes de déchets enfouies (- 18 %)
- Réseau de captage des lixiviats : 16 140 m³ traités en 2018
- Réseau de captage du biogaz : 1 545 081 m³ traités en 2018

❖ Déchèteries : travaux de mise en conformité

Equipements réalisés : séparateur d'hydrocarbures – dispositif de rétention incendie – caméras, alarme – bassin de rétention à Mertzwiller – nouveaux bungalows – garde-corps et bavette antichute en haut de quai.

❖ Plan Local de Prévention des Déchets

Dans le cadre de sa politique de prévention de déchets, des actions de prévention sont menées sur tout le territoire pour atteindre l'objectif réglementaire de réduction des déchets de 10 % entre 2015 et 2020.



❖ Sensibilisation à la valorisation et prévention

- **Accompagnement au tri et prévention des déchets**
7 905 bacs de collecte sélective -11.5 % de bacs non conformes
36 foyers en habitat collectif et 300 élèves sensibilisés
- **Promotion du compostage**
Mise en place de composteurs dans un petit collectif à Mothern : 8 foyers
- **Livraisons, échanges, réparations de bacs de tri**
762 interventions



Rapport Annuel 2018

sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

Le présent rapport annuel sur le
prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets vient en
application du décret
n° 2015-1827 du 30 décembre 2015

Les indicateurs techniques

TERRITOIRE DESSERVI

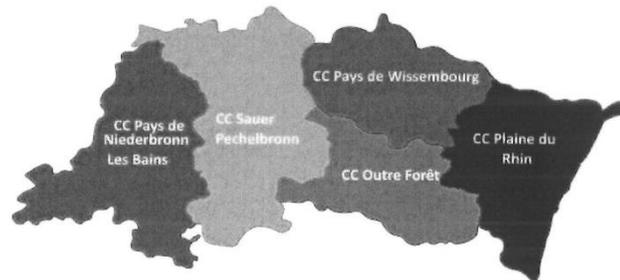
Le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin a pour mission de gérer la collecte et le traitement des ordures ménagères de :

81 communes regroupées au sein de
5 communautés de communes (ComCom)

91 502 habitants (source INSEE 2015) :

baisse de 0.1 % (91 556 habitants en 2017 : source INSEE 2014)

Collectivité de typologie habitat mixte à dominante rurale.



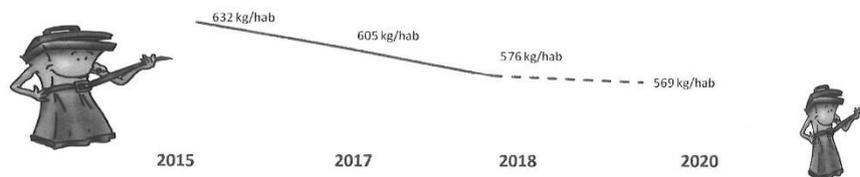
COMPETENCES

- ✓ Collectes en porte à porte et traitement des ordures ménagères résiduelles et du tri sélectif.
- ✓ Gestion d'une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Schaffhouse-près-Seltz/Wintzenbach. Ce site dispose d'une autorisation préfectorale 2006-2026 pour enfouir jusqu'à 700 000 tonnes de déchets. Le tonnage annuel autorisé à l'enfouissement est de 45 000 tonnes.
- ✓ Gestion d'un réseau de 11 déchèteries ouvertes tous les jours du mardi au samedi.
- ✓ Gestion d'un parc de 260 conteneurs à verre (parc entièrement renouvelé en 2018).

Les indicateurs techniques

LA PREVENTION DES DECHETS

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD), des actions de prévention sont menées sur tout le territoire à l'initiative du SMICTOM pour atteindre l'objectif réglementaire de réduction des déchets de 10 % entre 2015 et 2020.



Les actions de prévention se déclinent autour de trois axes stratégiques à savoir :

- ▶ Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets : compostage (individuel, collectif), broyage, paillage, jardinage au naturel, permaculture,...
- ▶ Promouvoir les gestes éco-responsables : Stop-Pub, mode de consommation plus responsable,...
- ▶ Encourager l'éco-exemplarité : organisation d'éco-manifestations, gestion des déchets au sein des collectivités,...

Les indicateurs techniques

LA PREVENTION DES DECHETS

En 2018, la commission consultative du PLPD, sous la responsabilité de l'élu référent Monsieur Alphonse Meyer, Vice-Président du SMICTOM a décidé de

- ✓ retenir Corinne BLOCH - Les Ateliers de la Terre comme prestataire d'accompagnement du PLPD. En 2018, **325 personnes ont été sensibilisées** aux pratiques de gestion de proximité des déchets verts lors de manifestations diverses
- ✓ d'accompagner 5 communes pilotes pour relever le défi "commune zéro déchet" : Buhl (CC Plaine du Rhin) - Hatten (CC Outre Forêt) - Morsbronn-Les-Bains (CC Sauer Pechelbronn) - Reichshoffen (CC Pays de Niederbronn-Les-Bains) et Wissembourg (Pays de Wissembourg) pour :
 - établir un diagnostic communal : identifier les flux de déchets, les pratiques de gestion des déchets au niveau des cimetières, salle des fêtes, marché hebdomadaire, écoles,...
 - former les personnels d'entretien des espaces verts aux techniques de gestion de proximité des déchets verts
 - préconiser des solutions pour réduire les déchets communaux et proposer des publications sur les initiatives prises dans les bulletins communaux
- ✓ relancer l'utilisation du "STOP-PUB" en invitant les collectivités à communiquer sur la démarche (fourniture des autocollants et article/slogan de promotion)
- ✓ promouvoir les éco-manifestations sur le territoire (Intervention de l'Association Eco Manifestation Alsace)
- ✓ soutenir la vente de composteurs au prix fixe de 25 € pour l'utilisateur par une participation financière du SMICTOM : 302 composteurs vendus
- ✓ participer à la campagne de collecte des piles organisée par Corepile : 309 kg de piles collectés sur les 11 déchèteries du 3 au 9 septembre 2018.



Les indicateurs techniques

LA COLLECTE

Par mode de collecte

	2017	2018	kg/hab/an	Evolution
Porte à porte	20 028	17 996	197	-10.0 %
Apport volontaire (verre) + apport direct (CSDND)	4 435	4 245	46	- 4.3 %
Déchèteries	30 899	30 483	333	- 1.3 %
TOTAL	55 362	52 724	576	- 4.8 %

52 724 tonnes de déchets collectés
soit **576 kg/hab/an**

- Répartition par modes de collecte :
 - 57.8 % en déchèteries
 - 34.1 % en porte-à-porte
 - 8.1% en apport volontaire

Par type de déchets

	2017	2018	kg/hab/an	Evolution
OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)	14 807	12 772	140	-13.7 %
Recyclables (bacs de tri et verre)	8 313	8 211	90	-1.2 %
Recyclables (déchèteries)	25 033	24 981	273	- 0.2 %
Non recyclables (déchèteries et CSDND)	7 209	6 760	73	- 6.2 %
TOTAL	55 362	52 724	576	- 4.8 %

- Répartition par type de déchets :
 - 37.0 % non-recyclables
 - 63.0% recyclables

En 2018, les tonnages de déchets collectés sont en baisse de 4.8 % par rapport à 2017.
Rapportée au nombre d'habitants, la diminution s'élève à **29 kg/hab/an**.

3 ComCom (Outre Forêt - Pays de Wissembourg - Sauer Pechelbronn) définissent un projet commun pour une Redevance Incitative (RI) à la pesée applicable au 01/01/2018. Les deux autres ComCom (Pays de Niederbronn-les-Bains et Plaine du Rhin) ont une RI à la levée.

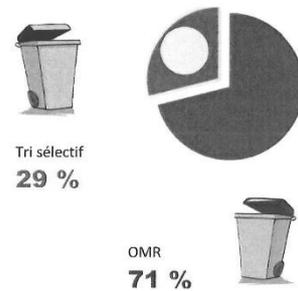
Les indicateurs techniques

► LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

• Type de déchets collectés en PAP

	Ordures Ménagères Résiduelles 	Recyclables secs 
Fréquence de collecte	1 fois par semaine	1 fois/ 15 jours
Couleur du couvercle	orange/brun	Bleu/jaune
Taille du bac	- particuliers : 120 l à 240 l - collectifs : jusqu'à 1 100 l - professionnels : jusqu'à 1 100 l	- 120 l ou 240 l pour les particuliers - 660 l pour les collectifs
Propriété du bac	Com Com (CCPN et CCPR) ou particuliers	SMICTOM
Tonnages annuels	12 772 t - CC Plaine du Rhin : 197 kg/hab/an - CC Pays Niederbronn : 120 kg/hab/an - CC Pays Wissembourg : 142 kg/hab/an - CC Outre Forêt : 123 kg/hab/an - CC Sauer Pechelbronn : 110 kg/hab/an	5 224 t - CC Plaine du Rhin : 63 kg/hab/an - CC Pays Niederbronn : 59 kg/hab/an - CC Pays Wissembourg : 52 kg/hab/an - CC Outre Forêt : 56 kg/hab/an - CC Sauer Pechelbronn : 53 kg/hab/an
Ratio kg/hab	140	57
Evolution 2018/2017	-13.7 %	0 %

• Répartition de la collecte PAP en 2018



• Evolution par rapport à 2017 :

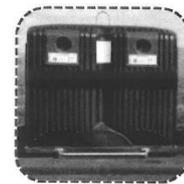
- Baisse des OMR : **13.7 %**
- Tonnage des recyclables secs (bac de tri) : identique à celui de 2017.

Les indicateurs techniques

► LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

- 4 245 tonnes soit 8 % de la production globale des déchets

Par type de déchets				
	2017	2018	kg/hab/an	Evolution
Verre	3 092	2 987	32.6	- 3.4 %
Déchets admis au CSDND				
• Non-recyclables (particuliers, collectivités)	102	88	0.1	- 13.7%
• DIR (issus du territoire)	1 176	1 105	12.1	- 6 %
• Amiante	64	65	0.7	+ 1.5 %
TOTAL	4 435	4 245	46	- 4.3 %



- Un parc de 260 colonnes aériennes : 1 pour 352 habitants
- Emplacement : communes et déchèteries (sauf Beinheim)
- Nouveau marché au 01/07/2017 avec extension de la prestation de collecte au renouvellement et à l'entretien du parc.

Les indicateurs techniques

► LES DECHETERIES

Par type de déchets

	2017	2018	kg/hab/an	Evolution
Recyclables	25 033	24 981	273	-0.2 %
Non-recyclables	5 866	5 502	60	-6.2 %
TOTAL	30 899	30 483	333	-1.3 %

30 483 tonnes admises en déchèteries en 2018
soit **57.8 %** des déchets du territoire

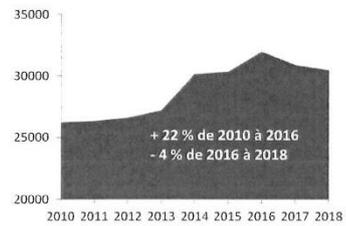
Fonctionnement des 11 déchèteries du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin

- Les apports sont limités à 2 m³ hebdomadaires.
- Les professionnels sont interdits en déchèteries les vendredis et samedis. Ils doivent s'acquitter d'un ticket prépayé (19 €/ m³)
- 406 155 entrées : + 3.4 % en 2018
- 1 328 tickets (artisans/commerçants) : - 6.4 % en 2018

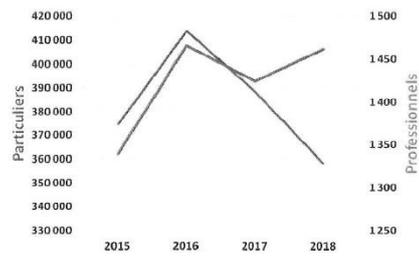


-7-

Evolution des tonnages collectés en déchèterie de 2010 à 2018



Evolution de la fréquentation



Les indicateurs techniques

LE TRAITEMENT DES DECHETS : organisation

	OMR	Recyclables secs (Bac de tri)	DIB Amiante	Déchèteries		Conteneurs à verre
				Non Recyclables	Valorisables	
Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux CSDND Wintzenbach-Schaffhouse/Seltz	✓		✓	✓		
Centre de tri : ALTEM Strasbourg		✓				
Unité de valorisation énergétique : NOVERGIE Schweighouse sur Moder	✓					
Unité de valorisation énergétique : SENERVAL Strasbourg		✓ Erreurs de tri				
Filières de valorisation spécifiques		✓			✓	✓

FILIERES SPECIFIQUES DE VALORISATION ET RECYCLAGE POUR LES DECHETS COLLECTES EN DECHETERIES

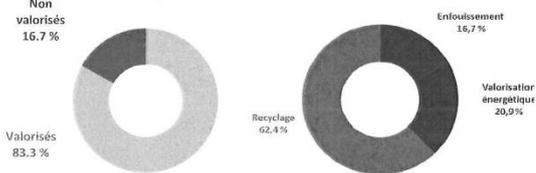
Matériaux	Tonnages	Prestataires
Végétaux	7 797	SPRINAR
Gravats	7 008	Herrmann-Sprinach - Seltz Matériaux
Bois	3 594	TRANSMETAUX
Mobilier	1 506	ECO MOBILIER
Ferraille et batteries	1 445	MBF Environnement
Papier/carton	1 129	TRANSMETAUX
Electroménagers	1 021	ENVIE
Verre	679	OL MANUFACTURING
Plâtre	436	BMF/RITLENG
Plastiques souples	156	SCHROLL
Déchets toxiques	111	TREDI - ECODDS
Huile moteur	67	SEVIA VEOLIA
Huile cuisine	15	ALLO A L'HUILE
Piles	10	COREPILE
Lampes	4	RECYLUM
Cartouches d'encre	2	LVL
Radiographies	0,5	RECYCLM

Les indicateurs techniques

LE TRAITEMENT DES DECHETS : bilan

► Tonnages traités

• Taux global



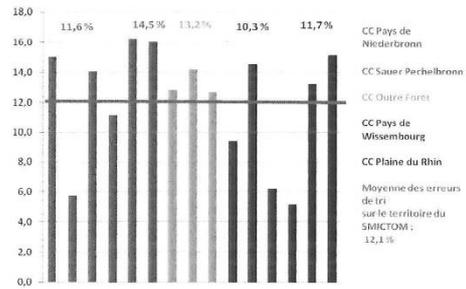
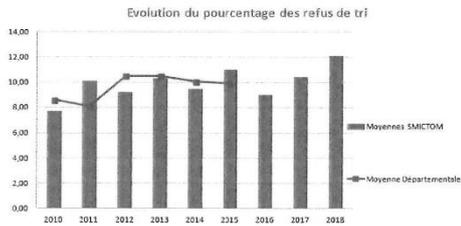
- Indice de réduction des déchets enfouis
8 805 tonnes enfouies en 2018 contre
28 166 tonnes en 2010 :

indice de réduction = 31.3
(Tonnage 2017 X 100 divisé par le tonnage 2010)

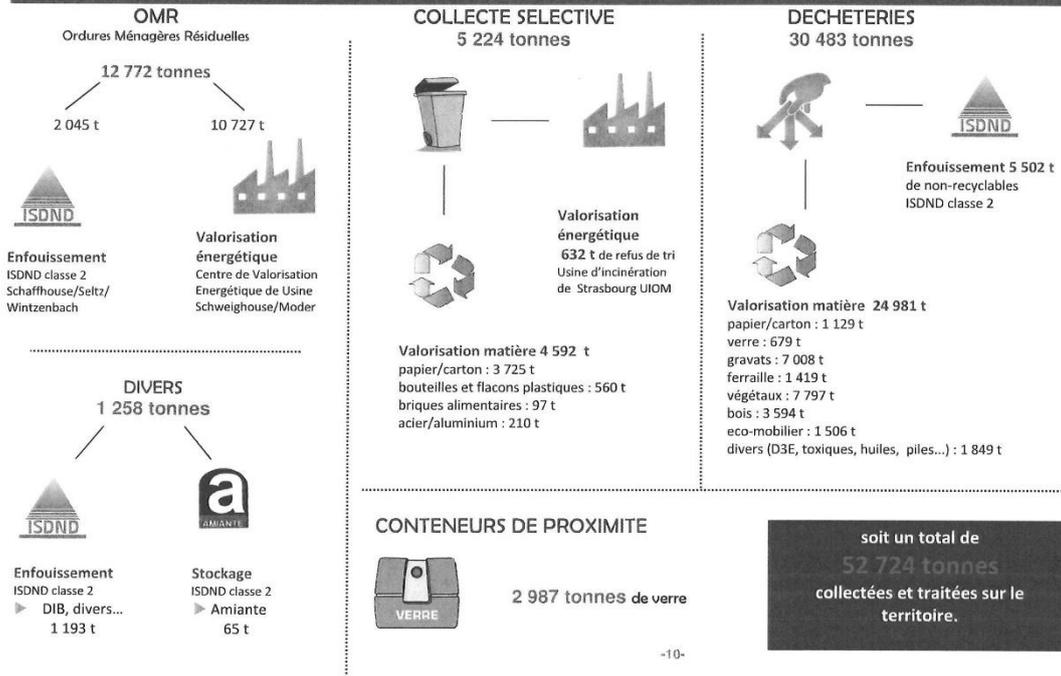
- Des résultats de caractérisations variables :
En 2018, la moyenne des refus de tri est de 12.1 % sur les 15 prélèvements
(10.4 % en 2017).

► Performance

• Evolution du pourcentage des refus de tri



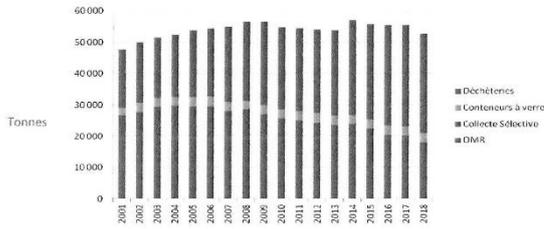
Les indicateurs techniques



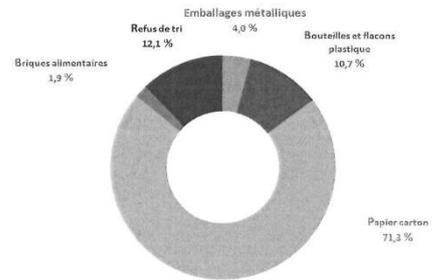
Les indicateurs techniques

FLUX DES DECHETS

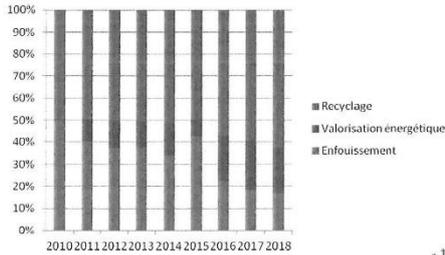
Répartition par modes de collecte



Répartition des produits du bac de tri



VALORISATION DES DECHETS



En 2018, 16.7 % des déchets sont enfouis contre 50 % en 2010.

Augmentation d'environ 31.5 % du taux de valorisation des déchets (valorisation énergétique, recyclage) depuis 2010.

FAITS MARQUANTS 2018

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

- ▶ Le site d'enfouissement : 25 721 tonnes de déchets enfouies soit 18 % de moins qu'en 2017
 - Réalisation du diagnostic technique du site (points sensibles et pistes d'amélioration) par l'entreprise WSP
 - Site conforme à la norme ISO 14001
 - Construction d'une nouvelle digue W6 sur 70 m de long et 4 m de haut
 - Création d'une micro station d'épuration autonome
 - Installation d'un système de pompage automatique du bassin de rétention des eaux pluviales.
- ▶ Réseau de captage des lixiviats : 16 140 m³ traités en 2018
 - Renforcement des fossés périphériques avec pose de drains pour les casiers W4 et W6
 - Optimisation du réseau de pompage (changement des pompes, compresseur et conduites, maintenance sur toutes les installations), relevés mensuels des niveaux
 - Curage de la petite lagune : augmentation de la capacité de stockage de 500 m³ (+ 35 %)
 - Abaissement du niveau des lixiviats dans les fonds de casiers
- ▶ Réseau de captage du biogaz : 1 545 081 m³ traités en 2018
 - mise en place de 4 nouveaux drains gaziers : amélioration du réglage et des performances du réseau de captage



Déchèteries : travaux de mise en conformité



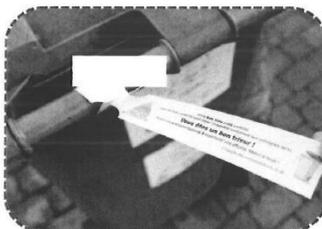
Equipements réalisés :

- Séparateur d'hydrocarbures
- Dispositif de rétention incendie
- Caméras, alarmes
- Bassin de rétention à Mertzwiller car en zone inondable
- Nouveaux bungalows pour les agents des déchèteries à Beinheim, Hatten, Lauterbourg et Lembach
- Garde corps et bavettes antichute en haut de quai.

FAITS MARQUANTS 2018

Sensibilisation à la valorisation et prévention

- ✓ **Accompagnement au tri et prévention des déchets**
 - Contrôle de 7 905 bacs - 11.5 % de bacs non conformes
 - Sensibilisation de 36 foyers en habitat collectifs et 300 élèves
- ✓ **Promotion du compostage**
 - Mise en place de composteurs dans petit collectif à Mothern : 8 foyers
- ✓ **Livraisons, échanges, réparations de bacs de tri**
 - 762 interventions

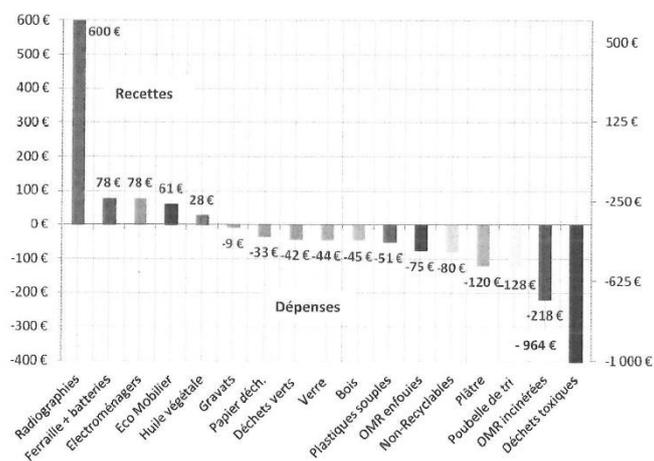


Les indicateurs financiers

Coût moyen à la tonne par matière

Les coûts indiqués dans le tableau ci-dessous incluent :

- les coûts de collecte
- les coûts de traitement
- les recettes de reprise des matériaux et les aides des éco-organismes



Les coûts moyens à la tonne des flux collectés en déchèteries ne prennent pas en compte les frais de personnel, fonctionnement et investissement des sites.

Les indicateurs financiers

Les recettes liées à la vente des matériaux incluant les soutiens CITEO : 1 702 735 €

Poubelle de tri



Papier
Briques alimentaires
Flacons et bouteilles
plastiques
Emballages métalliques
(acier, aluminium)

363 427 €

Déchèteries



Papier
Ferraille/batteries
Toxiques
Verre
Electroménagers
Huile végétale
Eco Mobilier
Plastiques souples

385 844 €

Conteneurs de proximité



Verre

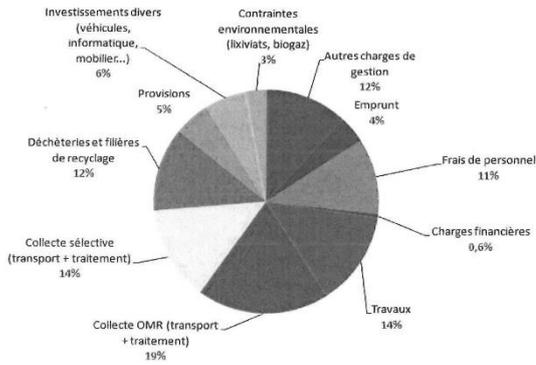
79 446 €

En 2018, renouvellement de l'agrément CITEO et passage au barème F. Le SMICTOM a opté pour l'option de reprise individuelle des matériaux par la société SCHROLL.

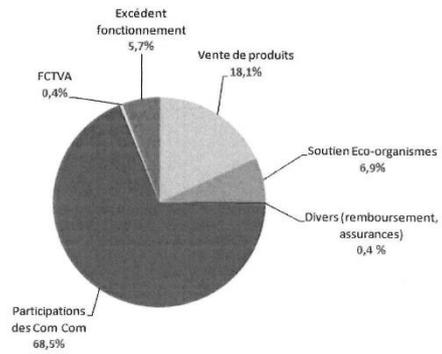
Les indicateurs financiers

Les dépenses des prestations de collecte et traitement des déchets collectés en porte à porte (Ordures Ménagères résiduelles + Collecte Sélective) s'élève en 2018 à 4 521 831 €.

Dépenses réelles 2018 : 13 784 275 €



Recettes réelles 2018 : 13 226 755 €



Le montant des participations versées par les collectivités membres du syndicat pour le financement du service est identique à 2016 à savoir 9 065 725 €.

Le SMICTOM, un service de proximité, toujours à votre écoute



BEINHEIM	06 15 76 87 08
BETSCHDORF	03 88 54 56 26
HATTEN	03 88 80 14 04
LAUTERBOURG	03 88 94 83 80
LEMBACH	03 88 94 25 93
MERTZWILLER	03 88 90 15 49
NIEDERBRONN-LES-BAINS	03 88 09 61 90
SOULTZ-SOUS-FORÊTS	03 88 80 66 54
WINTZENBACH	03 88 86 55 51
WISSEMBOURG	03 88 54 39 54
WOERTH	03 88 54 07 70

Jours d'ouverture :

Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi - Samedi

Horaires d'été	Horaires d'hiver
du 1er avril au 30 septembre	du 1er octobre au 31 mars
9 h - 11 h 45	9 h - 11 h 45
14 h - 17 h 15	13 h 30 - 16 h 45

ISDND

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
à Schaffhouse-près-Seltz/Wintzenbach

Jours d'ouverture

Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi

Horaires

7 h - 12 h

13 h - 15 h

Route de Napoléon - RD 468 - 03 88 86 18 22

Siège

54 rue de l'Industrie - BP 40081 - 67162 WISSEMBOURG CEDEX

Jours d'ouverture

Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi

Horaires

8 h - 12 h

13 h 30 - 17 h 30 (excepté le vendredi 16h00)

03 88 54 84 00

5 – Approbation des rapports annuels 2018 du SDEA des 3 périmètres

Le Président expose les grandes lignes des rapports annuels des 3 périmètres du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin pour l'exercice 2018.

Le Conseil de Communauté,

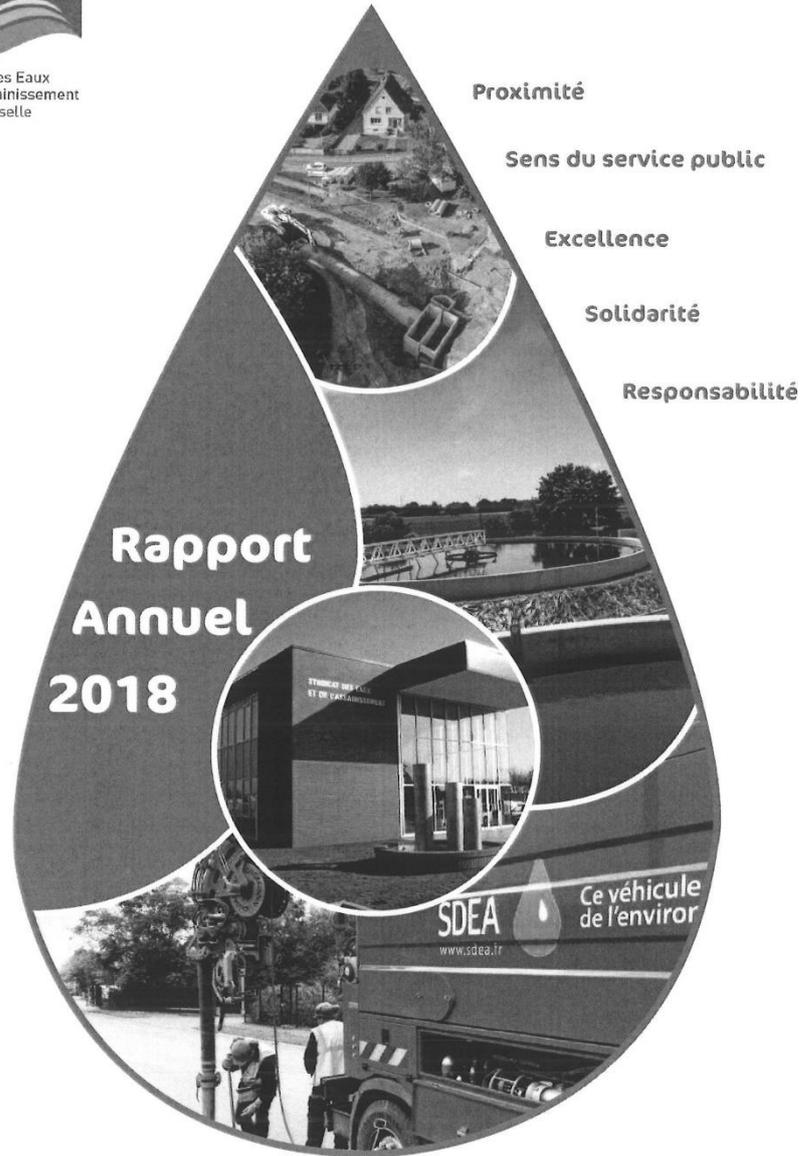
- après avoir entendu les rapports annuels de l'exercice 2018,
- après avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité les rapports annuels tels qu'annexés à la présente.

Annexe 2 : Rapports annuels des 3 périmètres du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin pour l'exercice 2018



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle



SYNTHÈSE LOCALE ASSAINISSEMENT
PÉRIMÈTRE DE LA LAUTER

ASSAINISSEMENT 2018 > PÉRIMÈTRE DE LA LAUTER TERRITOIRE NORD

VOTRE COMMISSION LOCALE



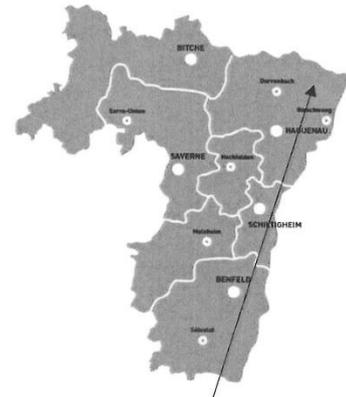
VOTRE PRÉSIDENT :
Jean-Michel FETSCH

- Périètre créé le 29/12/2006
- Membre du SDEA depuis 27/01/1977

Au cours de l'année 2018, la dynamique d'adhésions et d'intégrations au SDEA s'est poursuivie, traduisant ainsi la confiance croissante exprimée à l'égard de notre outil commun par de nombreuses communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Le SDEA compte ainsi désormais 668 communes membres au total, fédérant plus de 1 000 000 d'habitants. Ces adhésions, dans les domaines historiques de l'Eau Potable et l'Assainissement, mais aussi dans le domaine plus récent du Grand Cycle de l'Eau, permettent à la fois une capacité renforcée de mutualisation au SDEA au bénéfice de tous nos usagers, et une opportunité de répondre aux enjeux de l'eau dans les différents territoires en partenariat avec les intercommunalités et les acteurs clés.

Dans le contexte marqué par le changement climatique et les nouveaux défis environnementaux nécessitant une approche encore plus intégrée du cycle de l'eau, il s'agit également de conforter l'excellence technique et économique de l'ensemble des interventions du SDEA au service de l'intérêt général. D'importantes économies sont ainsi obtenues, notamment pour plusieurs de nos nouveaux périmètres permettant de réinvestir d'autant plus dans le renouvellement et l'amélioration du patrimoine local.



PÉRIMÈTRE DE LA LAUTER

VOS COMMUNES

LAUTERBOURG
NEEWILLER PRES LAUTERBOURG
NIEDERLAUTERBACH
OBERLAUTERBACH
SALMBACH
SCHEIBENHARD

VOS USAGERS

- 2 117 abonnés
- 5 824 habitants desservis

VOS VOLUMES

- 261 511 m³ assainis
- 124 m³ assainis / abonné / an

ASSAINISSEMENT 2018

> PERIMETRE DE LA LAUTER
TERRITOIRE NORD

VOTRE PATRIMOINE

CARACTÉRISTIQUES DES
OUVRAGES

- > 3 station(s) d'épuration

	CAPACITE	
	m ³ /jour	Equiv-hab
Niederlauterbach	4 523	4 400
Neewiller	264	600
Lauterbourg	2 100	5 200

Neewiller a été raccordé à la station de Seltz en septembre 2018.

- > 8 bassin(s) d'orage
- > 36 déversoir(s) d'orage
- > 13 station(s) de pompage
- > 54,36 km de réseaux communaux
- > 13,51 km de réseaux intercommunaux
- > 1 552 bouches d'égout

Indicateurs de performance	2016	2017	2018
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	92	92	92
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99 %	99 %	99 %

ASSAINISSEMENT 2018

PERIMETRE DE LA LAUTER
TERRITOIRE NORD

VOS DONNÉES FINANCIÈRES

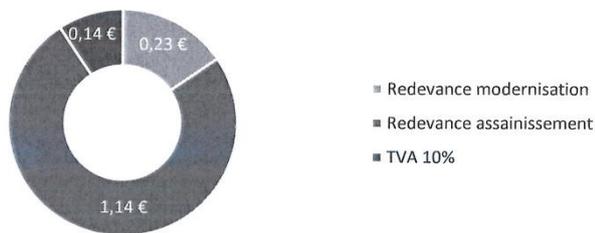
PRIX DE VOTRE ASSAINISSEMENT

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

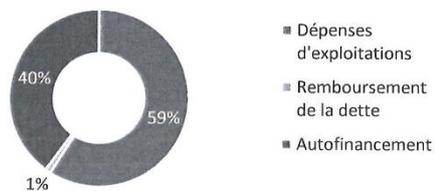
Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE

- Part fixe : 10,00 € HT/an
- Part variable : 1,04 € HT le m³
- Redevance assainissement du périmètre : 1,14 € HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 1,51 € TTC par m³ pour 120 m³

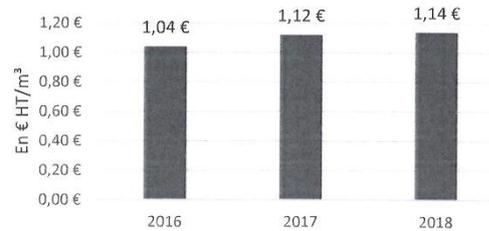
Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³



Affectation pour 100 € de recette



Evolution des tarifs de l'assainissement



ASSAINISSEMENT 2018 > PERIMETRE DE LA LAUTER TERRITOIRE NORD



Indicateurs financiers	2016	2017	2018
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0,1 an	0,1 an	0,1 an
Capital restant dû	25 316 €	21 488 €	17 660 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	1,72 %	ND	ND
Montant des abandons de créances	79 €	327 €	0 €
Taux de réclamations global	0,2 %	0,34 %	0,15 %

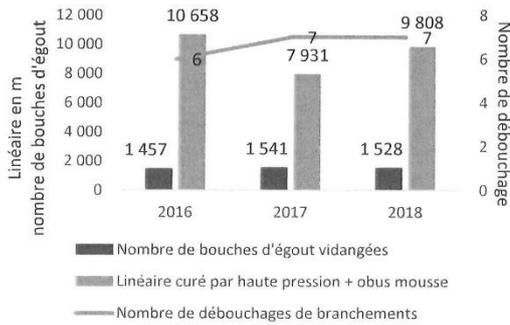
Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>

ASSAINISSEMENT 2018 > PERIMETRE DE LA LAUTER
TERRITOIRE NORD

VOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOS RÉSEAUX

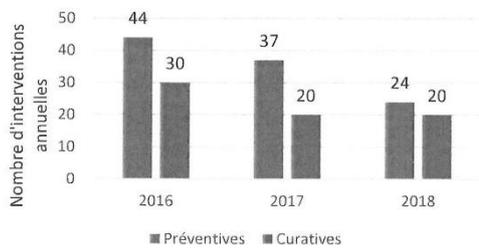
> L'entretien des réseaux communaux et intercommunaux



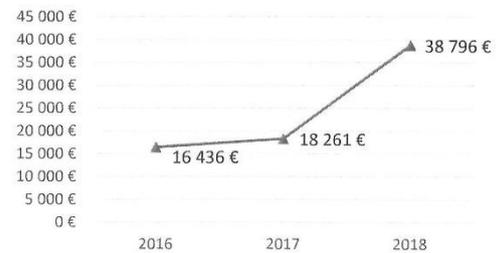
CHIFFRES CLÉS

- > 25 tonnes de sables extraits du réseau
- > 9,81 km de réseaux curés
- > 14,45 % taux de curage
- > 25 nettoyages de stations de pompage
- > 1528 bouches d'égout vidangées
- > 7 débouchages de branchements
- > 1/1 surverses équipées en autosurveillance

> L'entretien et exploitation des stations de pompage



> Renouvellement d'équipements sur stations de pompage



ASSAINISSEMENT 2018 > PERIMETRE DE LA LAUTER
TERRITOIRE NORD

Indicateurs de performance	2016	2017	2018
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %	0 %	0 %
Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	22	22	22
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90	90	90

Exploitation des réseaux et stations de pompage

Un nouveau mode de recensement des ouvrages fait passer le nombre de 11 à 13.

➤ Le Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement (CIPA)

	2016	2017	2018
Domestiques	17	19	7
Assimilables Domestiques	1	0	1
Usagers non Domestiques	0	0	0
Total	18	19	8

ASSAINISSEMENT 2018

PERIMETRE DE LA LAUTER
TERRITOIRE NORD

INDUSTRIELS RACCORDÉS A VOS RÉSEAUX

Autorisation et charges rejetées

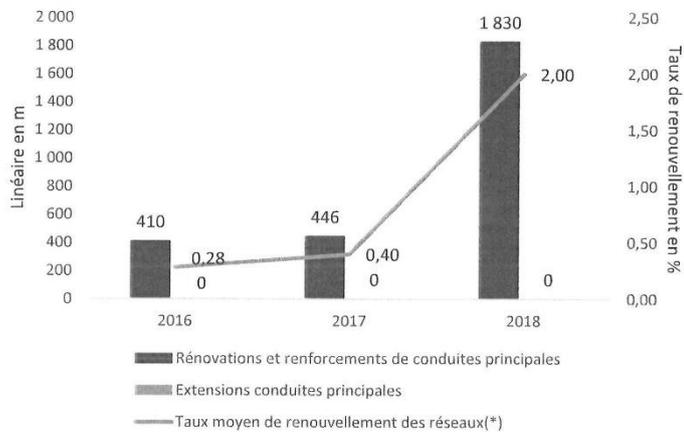
Industriels

L'industriel ALU NOBLESSE a cessé son activité en 2018.

0 Industriels dont (*) conventionnés avec le SDEA

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES RÉSEAUX

Travaux de rénovation/extension de vos réseaux



Opération d'investissement sur réseaux et ouvrages

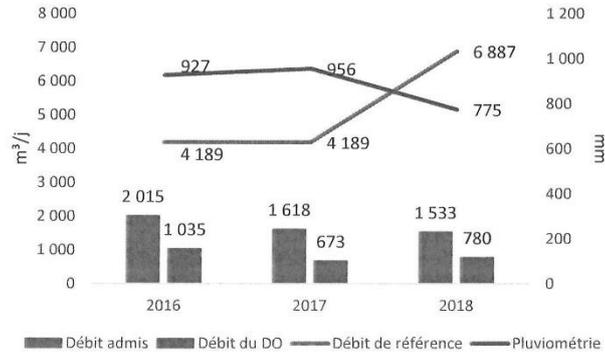
2018 aura vu la pose de la liaison Neewiller-Mothern, permettant d'acheminer les effluents de Neewiller, vers la station d'épuration de Seltz. 1 730 ml de conduites de refoulement et gravitaire ont été posées entre les deux communes et une station de pompage de 60 m³/h a également été mise en service. L'ancienne lagune de Neewiller qui assurait jusqu'à présent le traitement des effluents, restera en service, mais ne traitera plus les eaux usées de la commune, en faisant office de bassin d'orage, permettant de lisser les débits d'eau pluviale avant rejet vers le milieu naturel. Des travaux de création de réseau eaux usées ont été réalisés à Scheibenhard, route de de Strasbourg : 100 ml de réseau DN250. En 2018, 2 pompes et une mesure de niveau ont été remplacées sur les stations de pompage. La station de pompage rue du Général Mittelhauser à Lauterbourg a été modifiée, en passant d'une station de refoulement équipée d'une pompe en station de relèvement avec 2 pompes. De plus la nouvelle armoire de commande intègre la télégestion.

ASSAINISSEMENT 2018 > PERIMETRE DE LA LAUTER
TERRITOIRE NORD

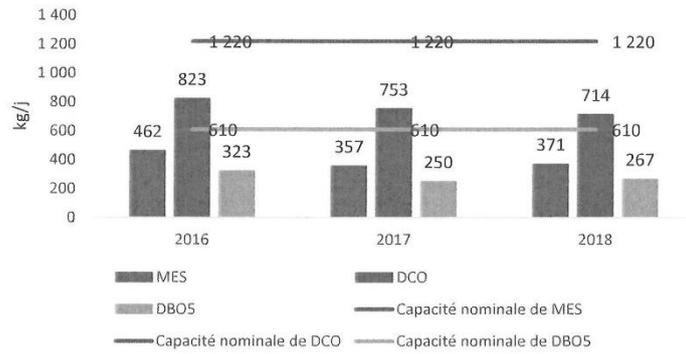
ÉPURATION DE VOS EAUX USÉES ET PLUVIALES

LA FILIÈRE EAU

➤ Évolution des débits moyens entrant sur la station



➤ Évolution des charges moyennes entrant sur la station



La charge hydraulique représente **23 %** de la valeur nominale, contre **59 %** pour la charge organique.

ASSAINISSEMENT 2018 > PERIMETRE DE LA LAUTER
TERRITOIRE NORD

Indicateurs par station d'épuration	Taux de charge hydraulique (*)	Taux de pollution	Taux de boues évacuées selon filière conforme	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration sans surverse
Lauterbourg	27 %	62 %	100 %	100 %	100 %
Neewiller	0 %	0 %		0 %	0 %
Niederlauterbach	52 %	75 %	100 %	0 %	100 %

Indicateurs de performance	2016	2017	2018
Conformité des équipements d'épuration	100 %	92 %	100 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration	100 %	100 %	67 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration sans surverse	ND	70 %	83 %

Bilan de fonctionnement et Travaux

Très bon traitement vis à vis des obligations réglementaires locales pour Niederlauterbach et Lauterbourg si on ne tient pas compte des surverses. Pas de bilan 24 heures réalisé sur la station de Neewiller près de Lauterbourg. La station d'épuration de Niederlauterbach est depuis de nombreuses années en surcharge hydraulique. Néanmoins elle assure un très bon traitement. Le débit de référence est passé de 1 825 à 4 523m³/jour (débit de référence tient compte du volume surversé en amont). Ce débit ne peut être traité sur l'ouvrage dans la configuration actuelle, d'où de mauvais résultats si on tient compte des surverses en tête de station.

ASSAINISSEMENT 2018

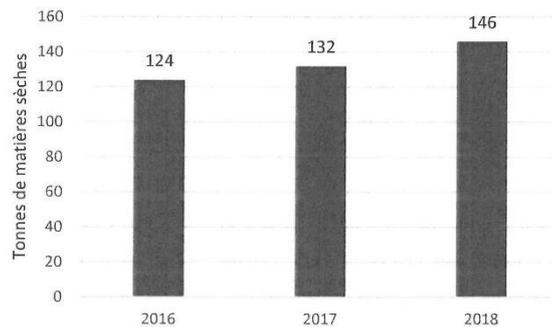
PERIMETRE DE LA LAUTER

TERRITOIRE NORD

EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION

LA FILIÈRE BOUE

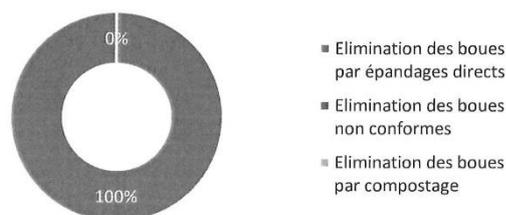
➤ Évolution pluriannuelle de la production de boues sur la station

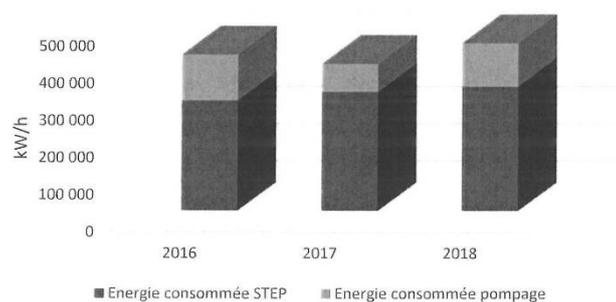


À noter

Les teneurs en éléments-traces métalliques et en composés-traces organiques mesurées dans les boues sont inférieures aux valeurs limites réglementaires. Le paramètre marquant est le zinc avec 53 % de la norme pour la station d'épuration de Lauterbourg et 48 % pour celle de Niederlauterbach. La filière d'élimination des boues est l'épandage direct. Un agriculteur a mis à disposition 43 hectares sur Lauterbourg et deux agriculteurs ont mis à disposition 51 hectares sur Niederlauterbach.

➤ Éliminations des boues



ASSAINISSEMENT 2018PERIMETRE DE LA LAUTER
TERRITOIRE NORD**ÉNERGIE CONSOMMÉE****POUR POMPAGE (PPEU) ET STATION D'EPURATION
(STEP)****À noter**

La consommation énergétique des stations d'épuration est en hausse comparé aux années précédentes. Cela s'explique par une production de boue résultant du traitement des eaux usées en hausse.

ASSAINISSEMENT 2018

PERIMETRE DE LA LAUTER

TERRITOIRE NORD

VOTRE ACTUALITÉ**ZOOM SUR TRAVAUX EFFECTUÉS ET À VENIR**

La modélisation des réseaux d'assainissement des communes raccordées à la station d'épuration de Niederlauterbach a permis d'établir un programme de travaux de renforcements hydrauliques pour réduire les débordements lors de pluies exceptionnelles et de constructions de bassins de pollution pour limiter les flux déversés par temps de pluie vers le milieu naturel. Une modélisation analogue est en cours de finalisation pour le réseau d'assainissement de Lauterbourg. Une campagne de mesure de débit et de pollution a été réalisée en avril 2018 pour localiser et quantifier les arrivées d'eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement. Cette étude a permis de prévoir un programme de travaux pour améliorer l'étanchéité du réseau d'assainissement sur les secteurs les plus impactants. Dans le cadre de la construction de la future station d'épuration de Niederlauterbach. Le dossier de demande d'autorisation environnementale unique, qui tient lieu également de demande d'autorisation de défrichage et de dérogation pour la destruction d'espèces protégées, a été déposé auprès des services de l'État en octobre 2018. Suite à son instruction, le dossier a fait l'objet d'une demande de compléments et d'un avis de l'Autorité Environnementale en début d'année 2019. La réponse est en cours de finalisation. Ce dossier sera ensuite transmis pour avis au Conseil National de la Protection de la Nature, avant d'être proposé à l'enquête publique. Un programme de mise à disposition de cuves de rétention des eaux pluviales pour les particuliers subventionnées par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, est en cours jusque fin 2019. 36 cuves ont été mises à disposition de 26 foyers en 2018. La station d'épuration de Neewiller Près Lauterbourg, de type lagunage, a été déconnectée et raccordée sur la station d'épuration de Seltz. Cette lagune est maintenant utilisée pour traiter les eaux du déversoir d'orage. Elle sera également curée au 2ème semestre 2019.

AUTRES INFORMATIONS

Dans le cadre des travaux réseaux Rue de l'Église à Neewiller, les consultations d'entreprises ont été lancées en ce début d'année et les travaux ont été attribués à l'entreprise TP Rott qui réalisera ce chantier en mai 2019. Les études de réalisation sont en cours pour les travaux de pose de la conduite de transport/acheminement des effluents vers la nouvelle STEP de Niederlauterbach : ces travaux pourraient idéalement se dérouler durant l'été 2019.

ASSAINISSEMENT 2018 > PERIMETRE DE LA LAUTER
TERRITOIRE NORD

UNE APPLI MOBILE À GARDER À PORTÉE DE MAIN

Disponible depuis votre mobile ou votre tablette, ce nouveau service dématérialisé vous propose un accès au SDEA 24h/24 et 7j/7.

Grâce à cette application, vous pouvez alerter en direct le SDEA de toute anomalie liée à l'eau et ce, en seulement **4 clics** !

COMMENT TÉLÉCHARGER L'APPLICATION MOBILE SDEA ?

Depuis une plateforme Android ou iOS, vous recherchez « SDEA » sur Play Store ou App Store et cliquez sur « Installer ». Le tour est joué, vous pouvez prévenir instantanément votre service public de l'eau en cas d'urgence.

QUEL DYSFONCTIONNEMENT SIGNALER ?

- > Une odeur ou un goût inhabituel de l'eau
- > Une fuite d'eau ou un manque d'eau
- > Une borne incendie endommagée ou une grille manquante
- > Une inondation par refoulement des eaux usées
- > ...

À NOTER !

Le SDEA intervient uniquement au sein des communes où il gère l'eau.

DEVENEZ ACTEUR DU SERVICE DE L'EAU

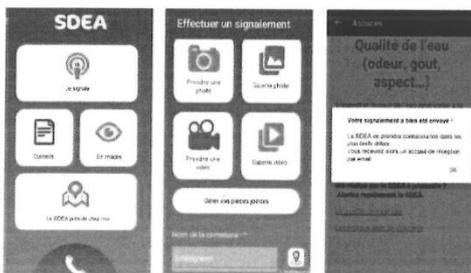
EN TOUTE SIMPLICITÉ, VOUS POUVEZ :

-  **SIGNALER** en direct un dysfonctionnement
-  **TROUVER** le SDEA près de chez vous
-  **OBTENIR DES CONSEILS** adaptés à vos besoins
-  **CONTACTER** les urgences 24h/24, 7j/7
-  **CONSULTER** les vidéos du SDEA
-  **ACCÉDER** à l'historique de vos signalements

LES +

Utiliser l'application SDEA, c'est choisir une solution :

- + SIMPLE**
Une prise en main intuitive et une utilisation facile.
- + PRATIQUE**
Un accès n'importe où, n'importe quand, depuis une simple connexion Internet.
- + RASSURANT**
Un contact immédiat et continu avec le SDEA en cas d'urgence.
- + RESPONSABLE**
Une contribution active au bon fonctionnement du service de l'eau et à la sécurité des usagers.



ET PROCHAINEMENT :

L'appli mobile évoluera pour vous proposer bientôt de nouvelles fonctionnalités liées notamment à la gestion de l'abonnement (relève de l'index, suivi conso, paiement de la facture...) ainsi qu'à la prévention des inondations et coulées boueuses.

GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- EU : Eaux usées
- PPEU : Station de pompage EU
- STEP : Station d'épuration
- TMS : Tonnes de matière sèche (quantité de boues sans l'eau qu'elles contiennent)
- MES : Matières en suspension
- CIPA : Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement
- DCO : Demande Chimique en Oxygène
- DBO5 : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
- Capacité nominale : Capacité de traitement théorique de la station pour un type de pollution donné
- Auto-surveillance : Mesure des rejets d'effluents par les déversoirs d'orage
- Industriel conventionné : Entreprises bénéficiant d'un contrat spécifique pour garantir le principe pollueur-payeur
- Assimilables Domestiques : Entreprises peu polluantes bénéficiant d'un régime de droit au raccordement spécifique
- Usagers Non Domestiques : Usagers devant bénéficier d'une autorisation spéciale afin de rejeter leurs eaux usées au réseau public du fait de leur caractère polluant

DÉFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

- Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ : Prix moyen pour une consommation de 120 m³, toutes redevances des agences de l'État et TVA comprises.
- Durée d'extinction de la dette : Encours de la dette rapportée à l'épargne brute (déterminée par la différence entre recettes d'exploitation et dépenses d'exploitation).
- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées : Indicateur sur 120 points mesurant un ensemble de bonnes pratiques de gestion des réseaux (élaboration et suivi des plans, gestion des interventions en temps réel...) – Voir la fiche descriptive complète sur le site : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p203.2b>.
- Taux moyen de renouvellement des réseaux : Moyenne sur les 5 dernières années sur la longueur des réseaux renouvelés ou rénovés par rapport à la longueur totale du réseau.
- Taux de charge hydraulique : Débit entrant par rapport à la capacité nominale de la station.
- Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées : Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.
- Débit déversé dans le cadre de l'auto-surveillance en m³ : Débit annuel rejeté par les déversoirs d'orage de capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants
- Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées : Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...) – Formule de calcul: Voir la fiche descriptive complète - <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p255.3>

ASSAINISSEMENT 2018 > PERIMETRE DE LA LAUTER
TERRITOIRE NORD

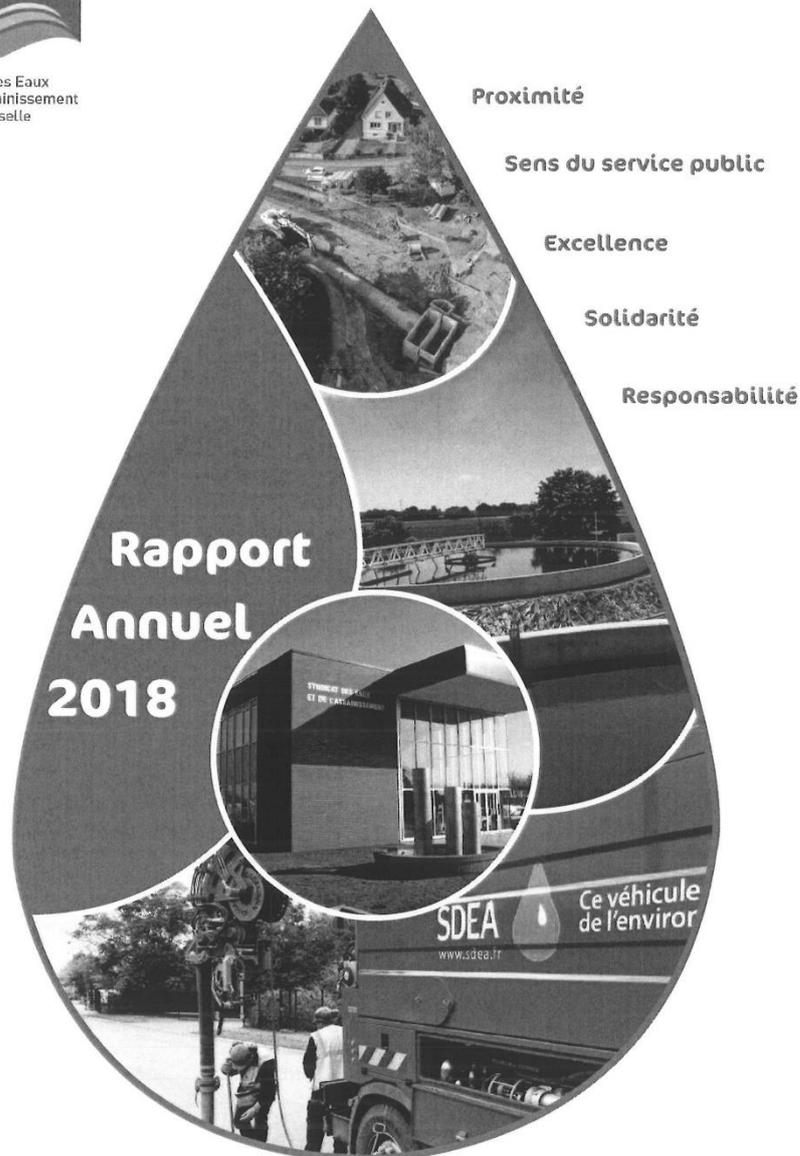
➤ Liste des indicateurs et résultats

Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	5 824
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	146 t MS
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (valeur au 01/01/2018)	1,51 € TTC
Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	92
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	ND
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0 €
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	22
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	2,36 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0,1 an
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	ND
P258.1	Taux de réclamations	0,15 %

*ND = non disponible (indicateurs en cours de définition par le MEEDDAT)



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle



Proximité

Sens du service public

Excellence

Solidarité

Responsabilité

**Rapport
Annuel
2018**

**SYNTHÈSE LOCALE ASSAINISSEMENT
PÉRIMÈTRE DE PLAINE SAUER ET DU SELTZBACH**

ASSAINISSEMENT 2018PÉRIMÈTRE DE LA PLAINE DE LA SAUER ET DU SELTZBACH
TERRITOIRE NORD**VOTRE COMMISSION LOCALE****VOTRE PRÉSIDENT :**

Bernard HENTSCH

- Périètre créé le 01/01/2012
- Membre du SDEA depuis 01/01/1982

Au cours de l'année 2018, la dynamique d'adhésions et d'intégrations au SDEA s'est poursuivie, traduisant ainsi la confiance croissante exprimée à l'égard de notre outil commun par de nombreuses communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Le SDEA compte ainsi désormais 668 communes membres au total, fédérant plus de 1 000 000 d'habitants. Ces adhésions, dans les domaines historiques de l'Eau Potable et l'Assainissement, mais aussi dans le domaine plus récent du Grand Cycle de l'Eau, permettent à la fois une capacité renforcée de mutualisation au SDEA au bénéfice de tous nos usagers, et une opportunité de répondre aux enjeux de l'eau dans les différents territoires, en partenariat avec les intercommunalités et les acteurs clés.

Dans le contexte marqué par le changement climatique et les nouveaux défis environnementaux nécessitant une approche encore plus intégrée du cycle de l'eau, il s'agit également de conforter l'excellence technique et économique de l'ensemble des interventions du SDEA au service de l'intérêt général. D'importantes économies sont ainsi obtenues permettant de réinvestir d'autant plus dans le renouvellement et l'amélioration du patrimoine local.

VOS COMMUNES

BEINHEIM
CROETTWILLER
KESSELDORF
MOTHERN
NIEDERROEDERN
SCHAFFHOUSE-PRES-SELTZ
SIEGEN
TRIMBACH
WINTZENBACH

VOS USAGERS

- 3 033 abonnés
- 7 630 habitants desservis

VOS VOLUMES

- 429 739 m³ assainis
- 142 m³ assainis / abonné / an

**Périètre
de la Plaine de
la Sauer et du
Seltzbach**



ASSAINISSEMENT 2018PÉRIMÈTRE DE LA PLAINE DE LA SAUER ET DU SELTZBACH
TERRITOIRE NORD**VOTRE PATRIMOINE****CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES**

- 12 bassins d'orage
- 40 déversoirs d'orage
- 24 stations de pompage
- 78,15 km de réseaux communaux
- 19,9 km de réseaux intercommunaux
- 2021 bouches d'égout

Indicateurs de performance	2016	2017	2018
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	92	92	92
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98 %	98 %	98 %

VOS DONNÉES FINANCIÈRES**PRIX DE VOTRE ASSAINISSEMENT**

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

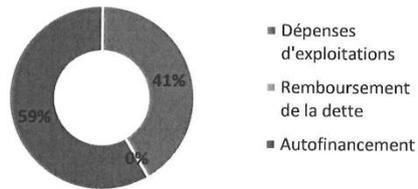
Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE

- Part fixe : 0 € HT/an
- Part variable : 1,04 € HT le m³
- Redevance assainissement du périmètre : 1,04 € HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 1,40 € TTC par m³ pour 120 m³

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³

ASSAINISSEMENT 2018 > PÉRIMÈTRE DE LA PLAINE DE LA SAUER ET DU SELTZBACH
TERRITOIRE NORD

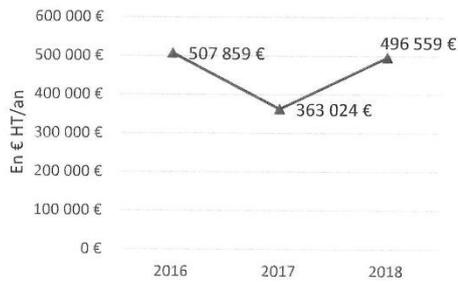
Affectation pour 100 € de recette



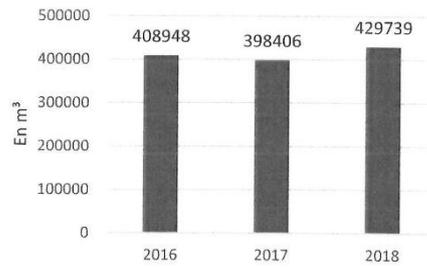
Evolution des tarifs de l'assainissement



Montant des investissements



Evolution des volumes assujettis à la redevance assainissement



ASSAINISSEMENT 2018 > PÉRIMÈTRE DE LA PLAINE DE LA SAUER ET DU SELTZBACH
TERRITOIRE NORD

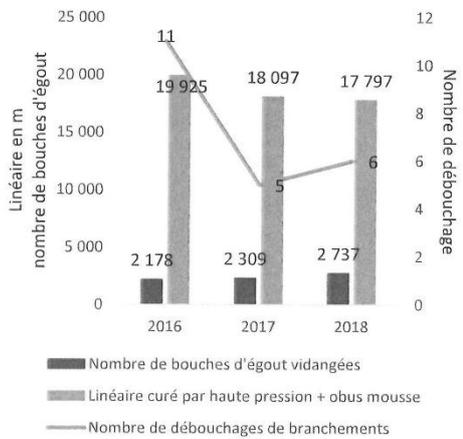
Indicateurs financiers	2016	2017	2018
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0 an	0 an	0 an
Capital restant dû	5 083 €	0 €	0 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	1,72 %	ND	ND
Montant des abandons de créances	147 €	127 €	466 €
Taux de réclamations global	0,2 %	0,34 %	0,15 %

Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>

VOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOS RÉSEAUX

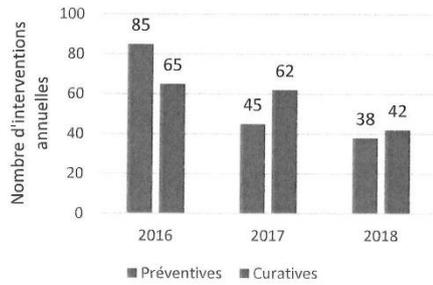
➤ L'entretien des réseaux communaux et intercommunaux



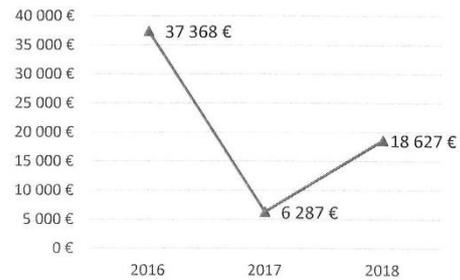
- CHIFFRES CLÉS**
- 60 tonnes de sables extraits du réseau
 - 17,8 km de réseaux curés
 - 18,1 % taux de curage
 - 35 nettoyages de stations de pompage
 - 2737 bouches d'égout vidangées
 - 6 débouchages de branchement
 - 4/4 surverses équipées en autosurveillance

ASSAINISSEMENT 2018 > PÉRIMÈTRE DE LA PLAINE DE LA SAUER ET DU SELTZBACH TERRITOIRE NORD

> L'entretien et exploitation des stations de pompage



> Renouvellement d'équipements sur stations de pompage



Indicateurs de performance	2016	2017	2018
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %	0 %	0 %
Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	9	9	12
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90	90	90

Exploitation des réseaux et stations de pompage

Un nouveau mode de recensement des ouvrages fait passer le nombre de 23 à 24. On note une nette diminution des interventions curatives sur les postes de pompage, principalement liée à une baisse des bouchages sur la station de refoulement de Wintzenbach.

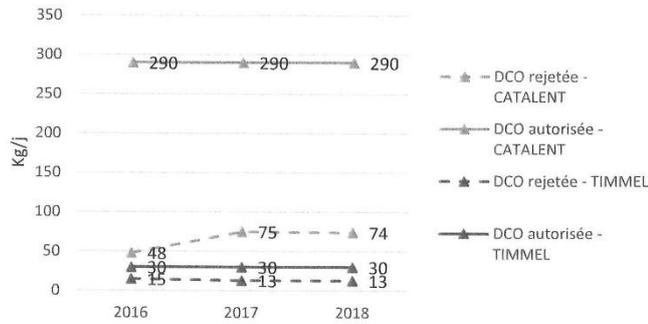
ASSAINISSEMENT 2018 > PÉRIMÈTRE DE LA PLAINE DE LA SAUER ET DU SELTZBACH
TERRITOIRE NORD

➤ Le Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement (CIPA)

	2016	2017	2018
Domestiques	20	19	14
Assimilables Domestiques	1	1	0
Usagers non Domestiques	0	0	0
Total	21	20	14

INDUSTRIELS RACCORDÉS A VOS RÉSEAUX

Autorisation et charges rejetées



ASSAINISSEMENT 2018PÉRIMÈTRE DE LA PLAINE DE LA SAUER ET DU SELTZBACH
TERRITOIRE NORD**Industriels**

Industriels : LEUCO à Beinheim

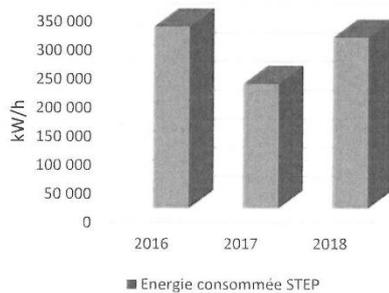
Industriels conventionnés : CATALENT à Beinheim : collecte et traitement des eaux de process (env. 669 EH) sans impact visible sur la station d'épuration. Les eaux de process de cet Industriel, du Périmètre de la Plaine de la Sauer et du Seltzbach sont traitées sur la station d'épuration de Seltz.

TIMMEL à Beinheim : collecte et traitement des eaux de lavage de citernes après prétraitement sur site (env. 118 EH) sans impact significatif sur la station d'épuration. Les eaux de lavage de cet Industriel, du Périmètre de la Plaine de la Sauer et du Seltzbach sont traitées sur la station d'épuration de Seltz.

3 Industriels dont 2 (*) conventionnés avec le SDEA

Opération d'investissement sur réseaux et ouvrages

En 2018 ont été réalisés à Mothern les chantiers de Rue de la Paix - Renforcement du réseau d'assainissement - DN200 vers DN500 - 280ml et de la Rue du Stade - Renforcement du réseau d'assainissement rue du Stade DN200 vers DN500 - 250ml. De même, des travaux de renforcement de réseaux ont été réalisés à Niederroedern, Rue Bellac et Rue Fronfeldt - DO + DN500 et 600 vers DN800 et 900 - 430ml : ces travaux contribueront à réduire la mise en charge du réseau lors d'épisodes pluvieux. En 2018, 3 pompes, 2 mesures de niveau et 2 clapets ont été remplacés sur l'ensemble des ouvrages de pompage.

ÉNERGIE CONSOMMÉE**POUR POMPAGE (PPEU) ET STATION D'EPURATION (STEP)****À noter**

On note une augmentation des consommations d'énergie liée principalement aux eaux claires parasites de début 2018.

ASSAINISSEMENT 2018 > PÉRIMÈTRE DE LA PLAINE DE LA SAUER ET DU SELTZBACH
TERRITOIRE NORD

VOTRE ACTUALITÉ

UNE APPLI MOBILE À GARDER À PORTÉE DE MAIN

Disponible depuis votre mobile ou votre tablette, ce nouveau service dématérialisé vous propose un accès au SDEA 24h/24 et 7j/7.

Grâce à cette application, vous pouvez alerter en direct le SDEA de toute anomalie liée à l'eau et ce, en seulement 4 clics !

COMMENT TÉLÉCHARGER L'APPLICATION MOBILE SDEA ?

Depuis une plateforme Android ou iOS, vous recherchez « SDEA » sur Play Store ou App Store et cliquez sur « Installer ». Le tour est joué, vous pouvez prévenir instantanément votre service public de l'eau en cas d'urgence.

QUEL DYSFONCTIONNEMENT SIGNALER ?

- > Une odeur ou un goût inhabituel de l'eau
- > Une fuite d'eau ou un manque d'eau
- > Une borne incendie endommagée ou une grille manquante
- > Une inondation par refoulement des eaux usées
- > ...

À NOTER !

Le SDEA intervient uniquement au sein des communes où il gère l'eau.

DEVENEZ ACTEUR DU SERVICE DE L'EAU

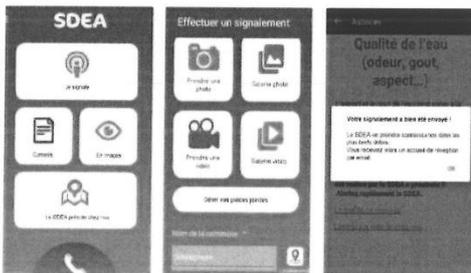
EN TOUTE SIMPLICITÉ, VOUS POUVEZ :

-  **SIGNALER** en direct un dysfonctionnement
-  **TROUVER** le SDEA près de chez vous
-  **OBTENIR DES CONSEILS** adaptés à vos besoins
-  **CONTACTER** les urgences 24h/24, 7j/7
-  **CONSULTER** les vidéos du SDEA
-  **ACCÉDER** à l'historique de vos signalements

LES +

Utiliser l'application SDEA, c'est choisir une solution :

- + SIMPLE**
Une prise en main intuitive et une utilisation facile.
- + PRATIQUE**
Un accès n'importe où, n'importe quand, depuis une simple connexion Internet.
- + RASSURANT**
Un contact immédiat et continu avec le SDEA en cas d'urgence.
- + RESPONSABLE**
Une contribution active au bon fonctionnement du service de l'eau et à la sécurité des usagers.



ET PROCHAINEMENT :

L'appli mobile évoluera pour vous proposer bientôt de nouvelles fonctionnalités liées notamment à la gestion de l'abonnement (relève de l'index, suivi conso, paiement de la facture...) ainsi qu'à la prévention des inondations et coulées boueuses.

ASSAINISSEMENT 2018 > PÉRIMÈTRE DE LA PLAINE DE LA SAUER ET DU SELTZBACH
TERRITOIRE NORD



GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- EU : Eaux usées
- PPEU : Station de pompage EU
- STEP : Station d'épuration
- TMS : Tonnes de matière sèche (quantité de boues sans l'eau qu'elles contiennent)
- MES : Matières en suspension
- CIPA : Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement
- DCO : Demande Chimique en Oxygène
- DBO5 : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
- Capacité nominale : Capacité de traitement théorique de la station pour un type de pollution donné
- Auto-surveillance : Mesure des rejets d'effluents par les déversoirs d'orage
- Industriel conventionné : Entreprises bénéficiant d'un contrat spécifique pour garantir le principe pollueur-payeur
- Assimilables Domestiques : Entreprises peu polluantes bénéficiant d'un régime de droit au raccordement spécifique
- Usagers Non Domestiques : Usagers devant bénéficier d'une autorisation spéciale afin de rejeter leurs eaux usées au réseau public du fait de leur caractère polluant

DÉFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

- Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ : Prix moyen pour une consommation de 120 m³, toutes redevances des agences de l'État et TVA comprises.
- Durée d'extinction de la dette : Encours de la dette rapportée à l'épargne brute (déterminée par la différence entre recettes d'exploitation et dépenses d'exploitation).
- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées : Indicateur sur 120 points mesurant un ensemble de bonnes pratiques de gestion des réseaux (élaboration et suivi des plans, gestion des interventions en temps réel...) – Voir la fiche descriptive complète sur le site : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p203.2b>.
- Taux moyen de renouvellement des réseaux : Moyenne sur les 5 dernières années sur la longueur des réseaux renouvelés ou rénovés par rapport à la longueur totale du réseau.
- Taux de charge hydraulique : Débit entrant par rapport à la capacité nominale de la station.
- Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées : Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.
- Débit déversé dans le cadre de l'auto-surveillance en m³ : Débit annuel rejeté par les déversoirs d'orage de capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants
- Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées : Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)) – Formule de calcul: Voir la fiche descriptive complète - <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p255.3>

ASSAINISSEMENT 2018 > PÉRIMÈTRE DE LA PLAINE DE LA SAUER ET DU SELTZBACH
TERRITOIRE NORD

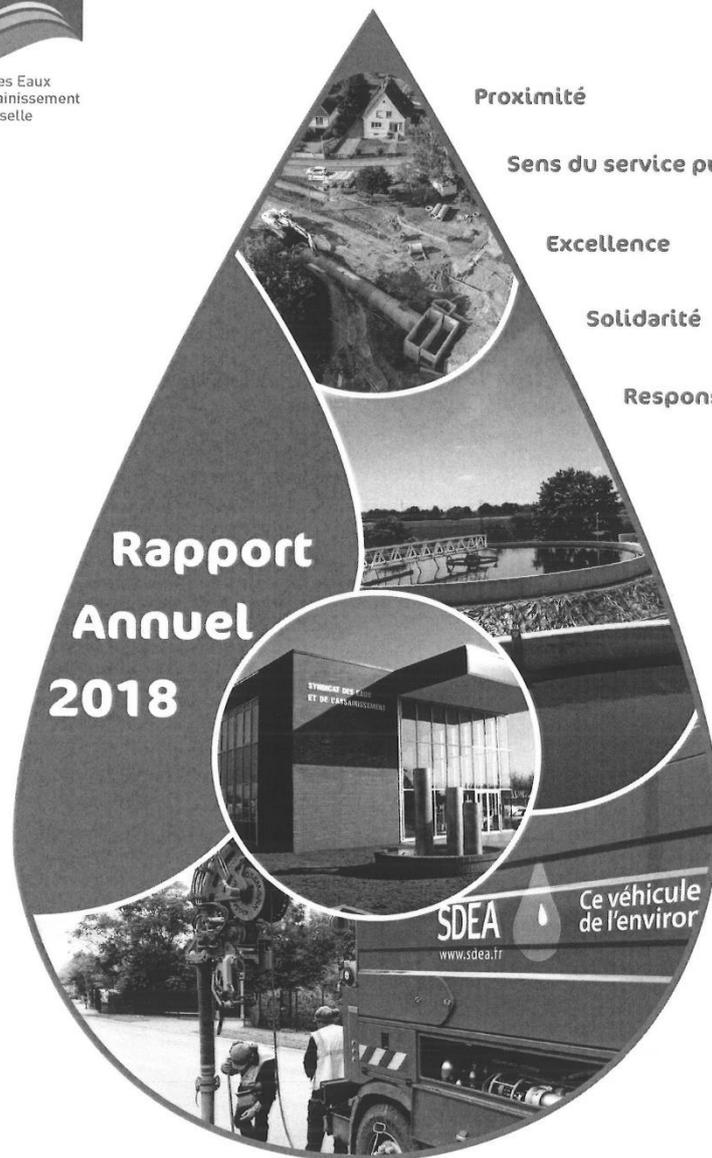
➤ Liste des indicateurs et résultats

Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	7 630
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	3
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	0 t MS
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (valeur au 01/01/2018)	1,40 € TTC
Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	92
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	ND
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Sans objet
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Sans objet
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Sans objet
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	466 €
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	12
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	ND
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0 an
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0 %
P258.1	Taux de réclamations	0,15 %

*ND = non disponible (indicateurs en cours de définition par le MEEDDAT)



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle



Proximité

Sens du service public

Excellence

Solidarité

Responsabilité

**Rapport
Annuel
2018**

**SYNTHÈSE LOCALE ASSAINISSEMENT
PÉRIMÈTRE DE SELTZ-DELTA DE LA SAUER**

ASSAINISSEMENT 2018

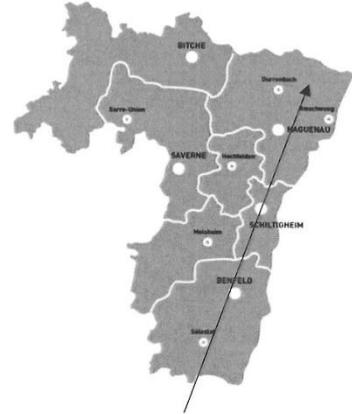
PÉRIMÈTRE DE SELTZ-DELTA DE LA SAUER

TERRITOIRE NORD

VOTRE COMMISSION LOCALE

VOTRE PRÉSIDENT :
Richard STOLTZ

- Périmètre créé le 01/01/2012
- Membre du SDEA depuis 01/01/1993



**PÉRIMÈTRE DE SELTZ-
DELTA DE LA SAUER**

Au cours de l'année 2018, la dynamique d'adhésions et d'intégrations au SDEA s'est poursuivie, traduisant ainsi la confiance croissante exprimée à l'égard de notre outil commun par de nombreuses communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Le SDEA compte ainsi désormais 668 communes membres au total, fédérant plus de 1 000 000 d'habitants. Ces adhésions, dans les domaines historiques de l'Eau Potable et l'Assainissement, mais aussi dans le domaine plus récent du Grand Cycle de l'Eau, permettent à la fois une capacité renforcée de mutualisation au SDEA au bénéfice de tous nos usagers, et une opportunité de répondre aux enjeux de l'eau dans les différents territoires, en partenariat avec les intercommunalités et les acteurs clés.

Dans le contexte marqué par le changement climatique et les nouveaux défis environnementaux nécessitant une approche encore plus intégrée du cycle de l'eau, il s'agit également de conforter l'excellence technique et économique de l'ensemble des interventions du SDEA au service de l'intérêt général. D'importantes économies sont ainsi obtenues permettant de réinvestir d'autant plus dans le renouvellement et l'amélioration du patrimoine local.

VOS COMMUNES

EBERBACH SELTZ
MUNCHHAUSEN
SELTZ

VOS USAGERS

- 1 737 abonnés
- 4 525 habitants desservis

VOS VOLUMES

- 274 477 m³ assainis
- 158 m³ assainis / abonné / an

ASSAINISSEMENT 2018PERIMETRE DE SELTZ-DELTA DE LA SAUER
TERRITOIRE NORD**VOTRE PATRIMOINE****CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES**

- 1 station d'épuration

CAPACITE	
m ³ /jour	Equiv-hab
Seltz	8 020
	19 000

- 5 bassin(s) d'orage
- 26 déversoir(s) d'orage
- 27 station(s) de pompage
- 51,92 km de réseaux communaux
- 11,7 km de réseaux intercommunaux
- 1 242 bouches d'égout

Indicateurs de performance	2016	2017	2018
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	92	92	92
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99 %	99 %	99 %

ASSAINISSEMENT 2018 > PERIMETRE DE SELTZ-DELTA DE LA SAUER TERRITOIRE NORD

VOS DONNÉES FINANCIÈRES

PRIX DE VOTRE ASSAINISSEMENT

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

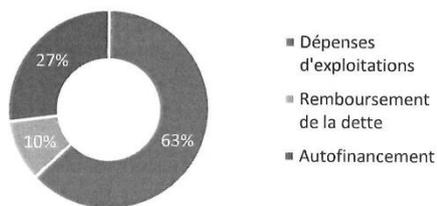
Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE

- Part fixe : 0,00 € HT/an
- Part variable : 1,31 € HT le m³
- Redevance assainissement du périmètre : 1,31 € HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 1,70 € TTC par m³ pour 120 m³

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³



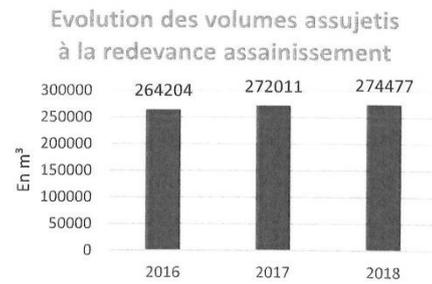
Affectation pour 100 € de recette



Evolution des tarifs de l'assainissement



ASSAINISSEMENT 2018 > PERIMETRE DE SELTZ-DELTA DE LA SAUER
TERRITOIRE NORD



Indicateurs financiers	2016	2017	2018
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2 ans	1,9 an	2,5 ans
Capital restant dû	625 077 €	710 003 €	647 426 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	1,72 %	2,94 %	1,92 %
Montant des abandons de créances	0 €	0 €	298 €
Taux de réclamations global	0,2 ‰	0,34 ‰	0,15 ‰

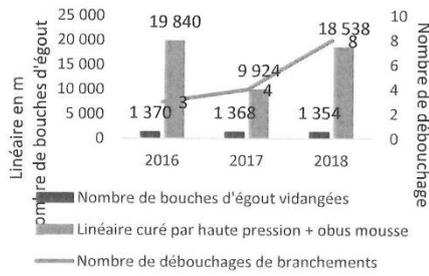
Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>

ASSAINISSEMENT 2018 > PERIMETRE DE SELTZ-DELTA DE LA SAUER
TERRITOIRE NORD

VOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOS RÉSEAUX

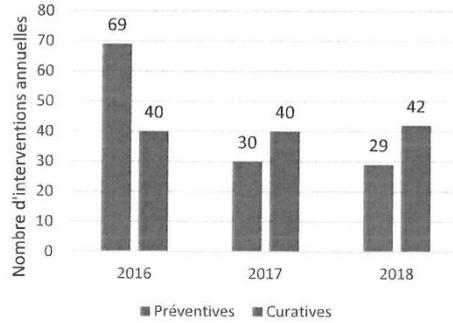
> L'entretien des réseaux communaux et intercommunaux



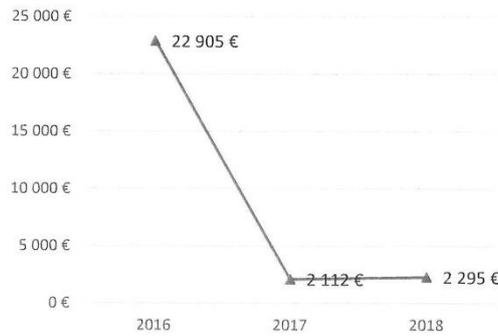
CHIFFRES CLÉS

- > 42,8 tonnes de sables extraits du réseau
- > 18,54 km de réseaux curés
- > 29,37 % taux de curage
- > 31 nettoyages de stations de pompage
- > 1 354 bouches d'égout vidangées
- > 8 débouchages de branchement
- > 4/4 surverses équipées en autosurveillance

> L'entretien et exploitation des stations de pompage



> Renouvellement d'équipements sur stations de pompage



ASSAINISSEMENT 2018

PERIMETRE DE SELTZ-DELTA DE LA SAUER

TERRITOIRE NORD

Indicateurs de performance	2016	2017	2018
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %	0 %	0 %
Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	4	4	2
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90	90	90

Exploitation des réseaux et stations de pompage

Un nouveau mode de recensement des ouvrages fait passer le nombre de 25 à 27.

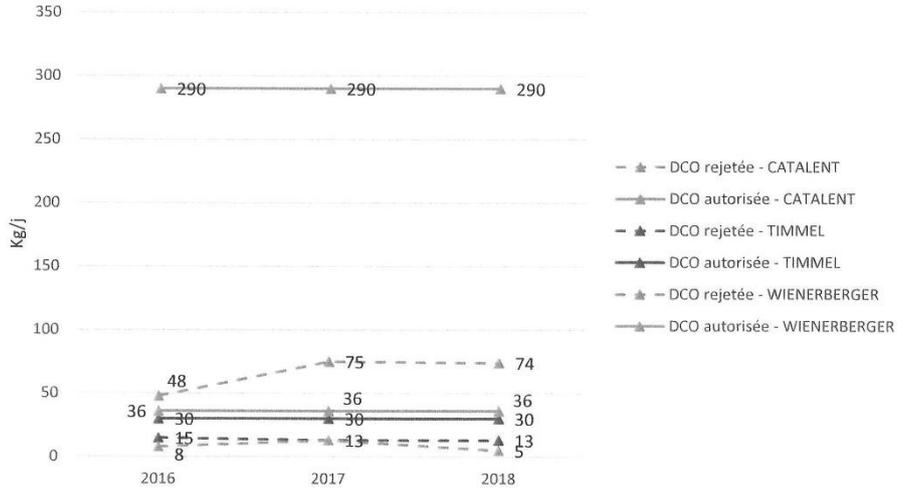
➤ Le Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement (CIPA)

	2016	2017	2018
Domestiques	5	7	7
Assimilables Domestiques	1	0	0
Usagers non Domestiques	0	0	0
Total	6	7	7

ASSAINISSEMENT 2018 > PERIMETRE DE SELTZ-DELTA DE LA SAUER
TERRITOIRE NORD

INDUSTRIELS RACCORDÉS A VOS RÉSEAUX

Autorisation et charges rejetées



Industriels

- LEUCO à Beinheim

Industriels conventionnés

- **CATALENT à Beinheim** : collecte et traitement des eaux de process (env. 669 EH) sans impact visible sur la station d'épuration. Les eaux de process de cet industriel, du Périmètre de la Plaine de la Sauer et du Seltzbach sont traitées sur la station d'épuration de Seltz.

- **TIMMEL à Beinheim** : collecte et traitement des eaux de lavage de citernes après prétraitement sur site (env. 118 EH) sans impact significatif sur la station d'épuration. Les eaux de lavage de cet industriel, du Périmètre de la Plaine de la Sauer et du Seltzbach sont traitées sur la station d'épuration de Seltz.

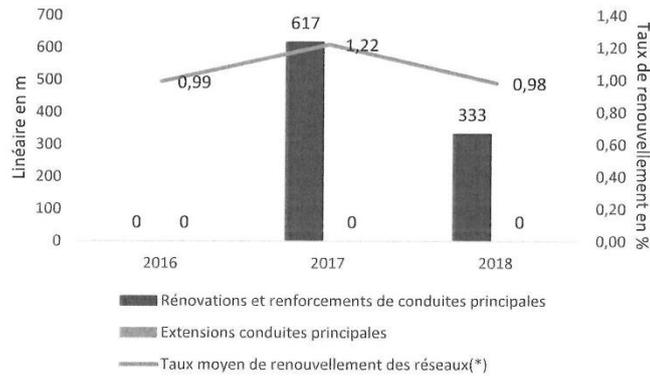
- **WIENERBERGER à Seltz** : collecte et traitement des eaux de process (env. 43 EH), sans impact significatif sur la station d'épuration.

4 Industriels dont 3 (*) conventionnés avec le SDEA

ASSAINISSEMENT 2018 > PERIMETRE DE SELTZ-DELTA DE LA SAUER
TERRITOIRE NORD

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES RÉSEAUX

Travaux de rénovation/extension de vos réseaux



Opération d'investissement sur réseaux et ouvrages

Durant le dernier trimestre 2018 ont été réalisés des travaux de renforcement renouvellement de réseau eaux usées à Munchausen, rue du Rhin, rue Neuve et rue des Seigneurs : ces travaux ont été réalisés sur la base des conclusions issues de la modélisation du réseau de Munchausen, permettant ainsi d'éliminer les mises en charge et débordements lors d'épisodes pluvieux majeurs.

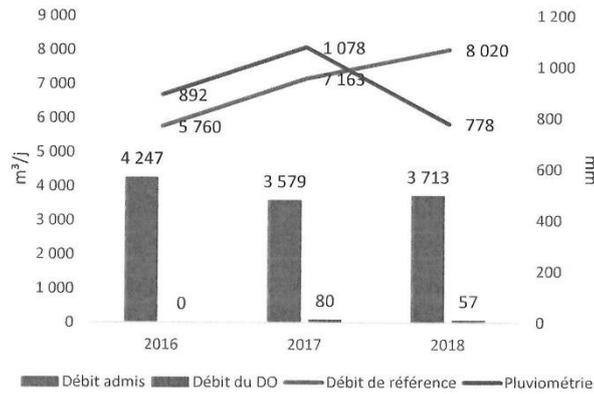
De même, des travaux de renouvellement de réseau eaux usées et de modification de réseau eaux pluviales ont été réalisés cet automne à Seltz, route de Hatten, en amont d'un important projet de voirie : ces travaux, réalisés en coordination avec les services de voirie de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin sont à ce jour achevés et seront réceptionnés très prochainement.

ASSAINISSEMENT 2018 > PERIMETRE DE SELTZ-DELTA DE LA SAUER
TERRITOIRE NORD

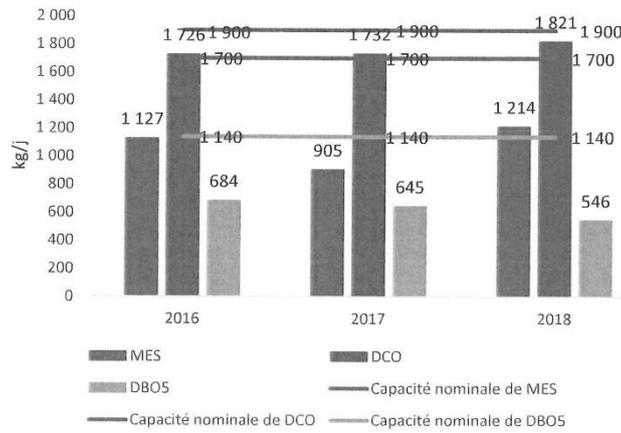
ÉPURATION DE VOS EAUX USÉES ET PLUVIALES

LA FILIÈRE EAU

➤ Évolution des débits moyens entrant sur la station



➤ Évolution des charges moyennes entrant sur la station



La charge hydraulique représente **46 %** de la valeur nominale, contre **94 %** pour la charge organique.

ASSAINISSEMENT 2018 > PERIMETRE DE SELTZ-DELTA DE LA SAUER
TERRITOIRE NORD

Indicateurs par station d'épuration	Taux de charge hydraulique (*)	Taux de pollution	Taux de boues évacuées selon filière conforme	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration sans surverse
Seltz	46 %	94 %	100 %	100 %	100 %

Indicateurs de performance	2016	2017	2018
Conformité des équipements d'épuration	100 %	98 %	100 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration	100 %	87 %	94 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration sans surverse	ND	100 %	96 %

Bilan de fonctionnement et travaux

Bon traitement vis-à-vis des obligations réglementaires nationales et locales. En effet, le traitement est conforme à l'arrêté préfectoral de 1995, hormis sur deux bilans sur les 52 réalisés (pour l'un, une concentration en NGL, et l'autre, une concentration en PT dépassées).

Les graphiques ci-dessus montrent que la charge organique augmente chaque année.

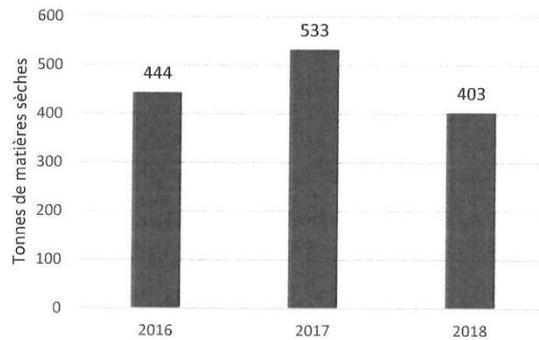
ASSAINISSEMENT 2018

> PERIMETRE DE SELTZ-DELTA DE LA SAUER
TERRITOIRE NORD

EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION

LA FILIÈRE BOUE

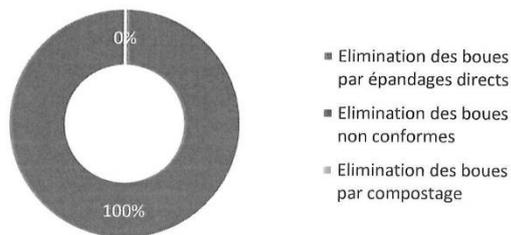
> Évolution pluriannuelle de la production de boues sur la station

**À noter**

La production de boue est le paramètre le plus représentatif de la pollution entrante éliminée. Les teneurs en éléments-traces métalliques et en composés-traces organiques mesurés dans les boues sont très largement inférieurs aux valeurs limites réglementaires.

Le paramètre marquant est le zinc avec 19 % de la norme pour la STEP de Seltz. La filière d'élimination des boues est l'épandage direct sur les parcelles agricoles mises à disposition par les agriculteurs. 13 agriculteurs ont mis à disposition 170 hectares.

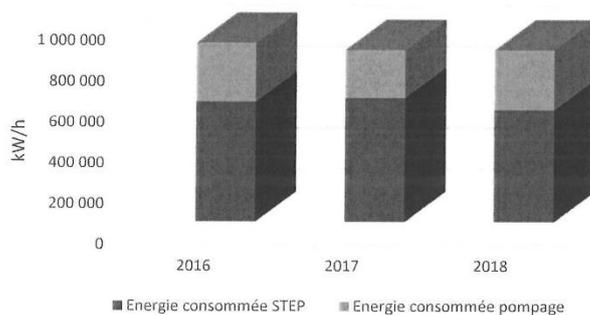
> Éliminations des boues



ASSAINISSEMENT 2018

PERIMETRE DE SELTZ-DELTA DE LA SAUER
>
TERRITOIRE NORD

ÉNERGIE CONSOMMÉE

POUR POMPAGE (PPEU) ET STATION D'EPURATION
(STEP)**À noter**

La baisse de la consommation d'énergie électrique sur la step s'explique par une filière boue moins énergivore, un siphonage des eaux traitées vers le Rhin en période sèche et une pluviométrie en baisse.

On note une augmentation de la consommation d'énergie liée à l'augmentation des volumes transférés vers la station d'épuration.

ASSAINISSEMENT 2018PERIMETRE DE SELTZ-DELTA DE LA SAUER
TERRITOIRE NORD**VOTRE ACTUALITÉ****ZOOM SUR TRAVAUX EFFECTUÉS ET À VENIR**

En 2019 sont programmés des travaux d'amélioration du réseau d'assainissement, rue du Loh, à Munchausen.

Actuellement à l'étude, les travaux sont programmés pour le second semestre 2019 et permettront, à terme, de résoudre les problèmes de mise en charge brutale du réseau d'assainissement de la Rue du Loh, en redirigeant une partie du flux vers la rue des Jardins

AUTRES INFORMATIONS

En fin d'année 2018 a été engagée une modélisation hydraulique des réseaux d'assainissement des 13 communes raccordées à la station d'épuration de Seltz, y compris Neewiller près Lauterbourg. Elle comprend également une étude de l'impact par temps de pluie sur les milieux récepteurs.

Ces études permettront de proposer des actions pour résoudre les dysfonctionnements et des aménagements nécessaires pour limiter les flux déversés par temps de pluie. Les résultats sont attendus pour la fin de l'année 2019.

ASSAINISSEMENT 2018 > PERIMETRE DE SELTZ-DELTA DE LA SAUER
TERRITOIRE NORD

**UNE APPLI MOBILE
À GARDER À
PORTÉE DE MAIN**

Disponible depuis votre mobile ou votre tablette, ce nouveau service dématérialisé vous propose un accès au SDEA 24h/24 et 7j/7.

Grâce à cette application, vous pouvez alerter en direct le SDEA de toute anomalie liée à l'eau et ce, en seulement **4 clics** !

**COMMENT TÉLÉCHARGER
L'APPLICATION MOBILE SDEA ?**

Depuis une plateforme Android ou iOS, vous recherchez « SDEA » sur Play Store ou App Store et cliquez sur « Installer ». Le tour est joué, vous pouvez prévenir instantanément votre service public de l'eau en cas d'urgence.

**QUEL DYSFONCTIONNEMENT
SIGNALER ?**

- > Une odeur ou un goût inhabituel de l'eau
- > Une fuite d'eau ou un manque d'eau
- > Une borne incendie endommagée ou une grille manquante
- > Une inondation par refoulement des eaux usées
- > ...

À NOTER !

Le SDEA intervient uniquement au sein des communes où il gère l'eau.

**DEVENEZ ACTEUR
DU SERVICE
DE L'EAU**

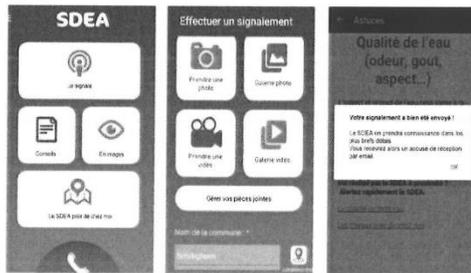
EN TOUTE SIMPLICITÉ, VOUS POUVEZ :

-  **SIGNALER**
en direct un dysfonctionnement
-  **TROUVER**
le SDEA près de chez vous
-  **OBTENIR DES CONSEILS**
adaptés à vos besoins
-  **CONTACTER**
les urgences 24h/24, 7j/7
-  **CONSULTER**
les vidéos du SDEA
-  **ACCÉDER**
à l'historique de vos signalements

LES +

Utiliser l'application SDEA, c'est choisir une solution :

- + SIMPLE**
Une prise en main intuitive et une utilisation facile.
- + PRATIQUE**
Un accès n'importe où, n'importe quand, depuis une simple connexion Internet.
- + RASSURANT**
Un contact immédiat et continu avec le SDEA en cas d'urgence.
- + RESPONSABLE**
Une contribution active au bon fonctionnement du service de l'eau et à la sécurité des usagers.



ET PROCHAINEMENT :

L'appli mobile évoluera pour vous proposer bientôt de nouvelles fonctionnalités liées notamment à la gestion de l'abonnement (relève de l'index, suivi conso, paiement de la facture...) ainsi qu'à la prévention des inondations et coulées boueuses.

GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- EU : Eaux usées
- PPEU : Station de pompage EU
- STEP : Station d'épuration
- TMS : Tonnes de matière sèche (quantité de boues sans l'eau qu'elles contiennent)
- MES : Matières en suspension
- CIPA : Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement
- DCO : Demande Chimique en Oxygène
- DBO5 : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
- Capacité nominale : Capacité de traitement théorique de la station pour un type de pollution donné
- Auto-surveillance : Mesure des rejets d'effluents par les déversoirs d'orage
- Industriel conventionné : Entreprises bénéficiant d'un contrat spécifique pour garantir le principe pollueur-payeur
- Assimilables Domestiques : Entreprises peu polluantes bénéficiant d'un régime de droit au raccordement spécifique
- Usagers Non Domestiques : Usagers devant bénéficier d'une autorisation spéciale afin de rejeter leurs eaux usées au réseau public du fait de leur caractère polluant

DÉFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

- Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ : Prix moyen pour une consommation de 120 m³, toutes redevances des agences de l'État et TVA comprises.
- Durée d'extinction de la dette : Encours de la dette rapportée à l'épargne brute (déterminée par la différence entre recettes d'exploitation et dépenses d'exploitation).
- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées : Indicateur sur 120 points mesurant un ensemble de bonnes pratiques de gestion des réseaux (élaboration et suivi des plans, gestion des interventions en temps réel...) – Voir la fiche descriptive complète sur le site : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p203.2b>.
- Taux moyen de renouvellement des réseaux : Moyenne sur les 5 dernières années sur la longueur des réseaux renouvelés ou rénovés par rapport à la longueur totale du réseau.
- Taux de charge hydraulique : Débit entrant par rapport à la capacité nominale de la station.
- Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées : Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.
- Débit déversé dans le cadre de l'auto-surveillance en m³ : Débit annuel rejeté par les déversoirs d'orage de capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants
- Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées : Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)) – Formule de calcul: Voir la fiche descriptive complète - <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p255.3>

ASSAINISSEMENT 2018

 PERIMETRE DE SELTZ-DELTA DE LA SAUER
 TERRITOIRE NORD

Liste des indicateurs et résultats

Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	4 525
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	4
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	403 t MS
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (valeur au 01/01/2018)	1,70 € TTC
Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	92
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	ND
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	298 €
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	2
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,98 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	94 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2,5 ans
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,92 %
P258.1	Taux de réclamations	0,15 ‰

*ND = non disponible (indicateurs en cours de définition par le MEEDDAT)

6 – Note d'information actualisée pour l'année 2018 de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Vu les dispositions de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités territoriales,

Le Conseil de Communauté,

- après avoir entendu les chiffres de l'exercice 2018,
- après avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité la note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse destinée à être jointe au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et/ou d'assainissement.

Annexe 3 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité
du service public de l'eau et de l'assainissement
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE



L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la Loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art 31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2019
CHIFFRES 2018

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2018, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 165,14 millions d'euros dont 136,93 millions en provenance de la facture d'eau.



recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2018 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2018)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2018 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2018)

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DES RÉSULTATS CONCRETS SUR LE BASSIN RHIN-MEUSE

L'année 2018 a marqué la fin du 10^{ème} programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Des indicateurs suivis chaque année permettent de mesurer les efforts des maîtres d'ouvrage en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

Ces progrès constatés, les retours d'expérience ainsi que les écueils et/ou freins identifiés ont permis d'orienter les actions à mettre en œuvre dans le nouveau programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse entré en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

DE 2013 À 2018...



DES APPELS À PROJETS POUR EXPLORER DE NOUVELLES VOIES

Au cours de l'année 2018, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a initié plusieurs appels à projets. Le plus souvent dans un cadre partenarial, ces appels à projets ont pour objectifs de faire émerger des nouvelles manières de faire, de conjuguer des efforts financiers ou d'offrir un coup de projecteur sur des enjeux encore peu pris en compte. Ainsi, cette démarche a permis de faire émerger **52 projets en faveur de la biodiversité** et de la préservation de la trame verte et bleue, **32 projets pour le développement de filières agricoles** respectueuses de la ressource en eau ou encore 6 projets sur le thème "eau durable et énergie". Cette dynamique sera poursuivie dans les années à venir.



L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, UN AXE MAJEUR DE LA POLITIQUE DE L'EAU

2018 aura été marquée par l'adoption du plan d'adaptation au changement climatique pour les ressources en eau de l'Est de la France. Ce plan identifie les phénomènes auxquels il faut se préparer. Ils offrent surtout un cadre et des actions concrètes pour agir à la hauteur de l'enjeu. Les différents acteurs (collectivités, industriels, agriculteurs, associations, pêcheurs...) sont appelés à **se mobiliser autour des nombreuses solutions "climat'eau compatibles"**.

le bassin
Rhin-Meuse

l'agence de l'eau Rhin-Meuse

**La carte d'identité
du bassin Rhin-Meuse**

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants, 8 départements et 3 277 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :
www.eau-rhin-meuse.fr

Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM)
© Mars 2019 - Agence de l'eau Rhin-Meuse - Crédits photos : F. Dancourt, iStock photo, Agence de l'eau Rhin-Meuse

Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

Les agences de l'eau s'engagent pour améliorer la culture générale de l'eau.

**Rendez-vous sur
enimmersion-eau.fr**

et sur les réseaux sociaux

**EN
IMMERSION**

L'eau a quelque chose à vous dire...

7 – Participation en santé dans le cadre d'une procédure de labellisation

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU l'avis du Comité Technique en date du 9 avril 2019.

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

Dans le domaine de la santé, après avoir recueilli l'avis du comité technique, la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.

Le montant annuel de la participation est fixé à 360 € par agent.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil décide :

- d'approuver la participation de 360 € par an et par agent au financement des contrats et règlements labellisés dans le domaine de la santé.

Adopté à l'unanimité

8 - Fonds de concours – Eclairage public à Salmbach

- ✓ **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour l'installation et le renouvellement de l'éclairage public dans les communes membres (hors lotissement et sinistre) :
 - Fonds de concours à hauteur de 30 % du déficit de l'investissement. Toutefois, la valeur subventionnable d'un candélabre (mât et luminaire) est plafonnée à 3 500 € HT.

- ✓ **Vu** le décompte des travaux relatifs à la modification de l'éclairage public rue des Grands Chézeaux et rue d'Oberlauterbach présenté par la Commune de Salmbach, pour un montant total de 2 730 € TTC,
- ✓ **Vu** la délibération de la Commune de Salmbach du 12 juillet 2019, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 684,65 € pour les dits travaux,
- ✓ **Vu** les crédits inscrits au budget primitif 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de verser sous forme de fonds de concours la somme de 684,65 € dans le cadre de la modification de l'éclairage public rue des Grands Chézeaux et rue d'Oberlauterbach à la Commune de Salmbach.

Adopté à l'unanimité

9 – Fonds de concours – Mobilier scolaire à Salmbach

- ✓ **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour le renouvellement du mobilier scolaire dans les écoles :
 - Attribution d'un fonds de concours à hauteur de 50 % du déficit dans le cadre de l'acquisition de tables, chaises, bureaux, armoires et tableaux destinés aux écoles de notre territoire, limitée à 3 classes par mandat
- ✓ **Vu** le décompte relatif à l'acquisition de mobilier scolaire destiné à l'école élémentaire présenté par la Commune de Salmbach, pour un montant de 7 200 € TTC,
- ✓ **Vu** la délibération de la Commune de Salmbach du 3 mai 2019, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 3 009,46 € pour ladite acquisition,
- ✓ **Vu** les crédits inscrits au budget primitif 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de verser à la Commune de Salmbach un fonds de concours de 3 009,46 € pour l'acquisition de mobilier destiné à l'école élémentaire.

Adopté à l'unanimité

10 – Fonds de concours – Mobilier scolaire à Lauterbourg

- ✓ **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour le renouvellement du mobilier scolaire dans les écoles :
 - Attribution d'un fonds de concours à hauteur de 50 % du déficit dans le cadre de l'acquisition de tables, chaises, bureaux, armoires et tableaux destinés aux écoles de notre territoire, limitée à 3 classes par mandat
- ✓ **Vu** le décompte relatif à l'acquisition de mobilier scolaire destiné à l'école élémentaire présenté par la Ville de Lauterbourg, pour un montant de 8 012,14 € TTC,
- ✓ **Vu** la délibération de la Ville de Lauterbourg du 17 septembre 2019, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 3 348,91 € pour ladite acquisition,
- ✓ **Vu** les crédits inscrits au budget primitif 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de verser à la Ville de Lauterbourg un fonds de concours de 3 348,91 € pour l'acquisition de mobilier destiné à l'école élémentaire.

Adopté à l'unanimité

11 - Fonds de concours – Site cinéraire à Kesseldorf

- ✓ **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour la création de sites cinéraires comprenant l'aménagement de columbariums, jardins du souvenir et ossuaires
 - fonds de concours à hauteur de 50 % du déficit de l'investissement, comprenant les études, la mise en forme de l'emplacement, les plantations et le mobilier.
- ✓ **Vu** le décompte relatif à la mise en place d'un site cinéraire, présenté par la Commune de Kesseldorf, pour un montant de 9 984 € TTC,
- ✓ **Vu** la délibération de la Commune de Kesseldorf du 16 juillet 2019, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 4 173,11 € pour le dit aménagement,
- ✓ **Vu** les crédits inscrits au budget 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de verser sous forme de fonds de concours la somme de 4 173,11 € dans le cadre de la mise en place d'un site cinéraire à la Commune de Kesseldorf.

Adopté à l'unanimité

12 - Fonds de concours – Création d'un corridor végétal à Scheibenhart

- ✓ **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour la **création d'un corridor végétal** à travers la plantation de haies en milieu naturel
 - Fonds de concours à hauteur de 50 % du déficit comprenant l'achat et la plantation de haies ou d'arbustes.
- ✓ **Vu** le décompte des travaux relatifs à la création d'un corridor végétal présenté par la Commune de Scheibenhart, pour un montant total de 9 007,20 € TTC,
- ✓ **Vu** la délibération de la Commune de Scheibenhart du 16 juillet 2019, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 3 764,83 € pour les dits travaux,
- ✓ **Vu** les crédits inscrits au budget primitif 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de verser sous forme de fonds de concours la somme de 3 764,83 € dans le cadre de la création d'un corridor végétal à la Commune de Scheibenhart.

Adopté à l'unanimité

13 – Fonds de concours – Logements communaux à Scheibenhart

- ✓ **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour la réhabilitation et la création de logements communaux dans les communes membres :
 - Fonds de concours à hauteur de 30 % du déficit de l'opération. Toutefois, l'opération est plafonnée, pour la durée du mandat, à 4 logements avec un coût maximum de travaux de 100 000 € HT par logement.
- ✓ **Vu** le décompte des travaux concernant la réhabilitation de trois logements, présenté par la Commune de Scheibenhart, pour un montant de 335 217,39 € TTC,
- ✓ **Vu** la délibération de la Commune de Scheibenhart du 16 juillet 2019, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 88 055,22 € pour lesdits travaux,
- ✓ **Vu** les crédits inscrits au budget primitif 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de verser sous forme de fonds de concours la somme de 88 055,22 € dans le cadre de la réhabilitation de trois logements à la Commune de Scheibenhart.

Adopté à l'unanimité

14 - Fonds de concours – Eclairage public à Wintzenbach

- ✓ **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour l'installation et le renouvellement de l'éclairage public dans les communes membres (hors lotissement et sinistre) :
 - Fonds de concours à hauteur de 30 % du déficit de l'investissement. Toutefois, la valeur subventionnable d'un candélabre (mât et luminaire) est plafonnée à 3 500 € HT.
- ✓ **Vu** le décompte des travaux relatifs à la rénovation de l'éclairage public rue Napoléon et rue Mittelberg présenté par la Commune de Wintzenbach, pour un montant total de 53 646,34 € TTC,
- ✓ **Vu** la délibération de la Commune de Wintzenbach du 6 septembre 2019, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 10 350,83 € pour les dits travaux,
- ✓ **Vu** les crédits inscrits au budget primitif 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de verser sous forme de fonds de concours la somme de 10 350,83 € dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public rue Napoléon et rue Mittelberg à la Commune de Wintzenbach.

Adopté à l'unanimité

15 - Fonds de concours – Eclairage public à Munchhausen

- ✓ **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour l'installation et le renouvellement de l'éclairage public dans les communes membres (hors lotissement et sinistre) :
 - Fonds de concours à hauteur de 30 % du déficit de l'investissement. Toutefois, la valeur subventionnable d'un candélabre (mât et luminaire) est plafonnée à 3 500 € HT.
- ✓ **Vu** le décompte des travaux relatifs à la rénovation de l'éclairage public rue Neuve et rue Traversière présenté par la Commune de Munchhausen, pour un montant total de 95 927,94 € TTC,
- ✓ **Vu** la délibération de la Commune de Munchhausen du 30 septembre 2019, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 11 166,16 € pour les dits travaux,
- ✓ **Vu** les crédits inscrits au budget primitif 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de verser sous forme de fonds de concours la somme de 11 166,16 € dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public rue Neuve et rue Traversière à la Commune de Munchhausen.

Adopté à l'unanimité

16 - Fonds de concours – Ossuaire à Neewiller près Lauterbourg

- ✓ **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 4 avril 2018 instaurant un fonds de concours pour la création d'un ossuaire ou d'un caveau cinéraire
 - fonds de concours à hauteur de 50 % du déficit de l'investissement, comprenant les études, la mise en forme de l'emplacement, les plantations et le mobilier.
- ✓ **Vu** le décompte relatif à la création d'un jardin avec 16 cavurnes et un ossuaire, présenté par la Commune de Neewiller près Lauterbourg, pour un montant de 19 697,29 € TTC,
- ✓ **Vu** la délibération de la Commune de Neewiller près Lauterbourg du 14 octobre 2019, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 6 102,07 € pour ledit aménagement,
- ✓ **Vu** les crédits inscrits au budget 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de verser sous forme de fonds de concours la somme de 6 102,07 € dans le cadre de la création d'un jardin avec 16 cavurnes et un ossuaire à la Commune de Neewiller près Lauterbourg.

Adopté à l'unanimité

17 – Demande de participation à la Ville de Seltz

Le Président informe que la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin a été sollicitée pour le remplacement des panneaux de basket réglables en hauteur au gymnase de Seltz.

Deux options étaient possibles : le réglage en hauteur avec motorisation ou le réglage manuel.

En concertation avec la Ville de Seltz, il a été décidé d'opter pour le réglage électrique et que la différence de prix serait prise en charge par la Ville.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de demander une participation à la Ville de Seltz en vue de participer au financement des travaux, à hauteur de 5 935 €.

Adopté à l'unanimité

18 – Demande de participation à la Commune de Salmbach pour les travaux de voirie rue de Bellac

- ✓ Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 23 mai 2017 instaurant le financement partagé des travaux d'investissement relatifs à la compétence GEMAPI,
- ✓ Vu les travaux programmés dans la rue de Bellac à Salmbach,
- ✓ Vu l'attribution du marché à l'entreprise TP KLEIN pour un montant de 85 286 € HT, soldé à 82 821,79 € HT
- ✓ Vu la délibération du 28 novembre 2018,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- décide de demander une participation à la Commune de Salmbach en vue de participer au financement des travaux, à hauteur de 41 410,90 €.

Adopté à l'unanimité

19 – Demande d'adhésion à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace pour la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin

1) Présentation de l'Etablissement Public Foncier (EPF)

L'EPF du Bas-Rhin a été créé par arrêté préfectoral du 10 décembre 2007 au vu des délibérations concordantes du Conseil Général du Bas-Rhin, des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) intéressés. Par arrêté préfectoral du 29 juillet 2014, l'EPF du Bas-Rhin s'est étendu à l'échelle régionale pour devenir l'EPF d'Alsace.

Les EPF sont des Établissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC).

Les statuts joints à la présente délibération fixent les modalités de fonctionnement, les domaines de compétence et les ressources de l'EPF.

Il s'agit d'un outil opérationnel foncier partagé, au service des politiques d'aménagement et de développement des collectivités et structures intercommunales volontaires d'Alsace. Pour adhérer, les EPCI doivent, au sens de la loi (article L. 324-2 du Code de l'urbanisme), être à fiscalité propre.

Les activités de l'EPF s'exercent dans le cadre d'un programme pluriannuel d'intervention (PPI). A ce titre, les axes prioritaires d'intervention de l'EPF sont les suivants :

- L'habitat,
- Le développement économique,
- Les équipements publics et collectifs,
- Les friches.

L'EPF dispose de ressources propres. Il s'agit notamment de la Taxe Spéciale d'Équipement (TSE), de la rémunération éventuelle de ses prestations de services ou encore de subventions.

Au 1^{er} janvier 2019, le périmètre de l'EPF couvre une population de **1.174.161 habitants**.

Sont membres à ce jour :

- La Région Grand Est ;
- Les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ;
- 110 communes « isolées » ;
- 22 EPCI regroupant 482 communes.

Soit un total de 592 communes couvertes par l'EPF au 1^{er} janvier 2019.

2) Intérêt de la présente adhésion à l'EPF

La présente demande d'adhésion est justifiée par la volonté de bénéficier d'un service foncier doté d'une ingénierie juridique, administrative et financière spécifique. La question du foncier et de sa disponibilité est aujourd'hui prédominante dans tous les projets des collectivités publiques ; les communes et EPCI ne disposent pas forcément des moyens nécessaires pour mettre une œuvre une politique foncière élaborée.

A ce titre l'EPF constitue ainsi un outil d'accompagnement stratégique intéressant.

En effet, l'EPF est compétent pour réaliser pour le compte de ses membres, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières ou d'opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme (projet urbain, politique locale de l'habitat, réhabilitation de friches, équipements publics, ...)

L'EPF peut acquérir les biens par voie amiable ou par voie d'expropriation. Il peut également exercer, par délégation, les droits de préemption et de priorité du Code de l'urbanisme ainsi qu'agir dans le cadre des emplacements réservés et gérer les procédures de délaissement du même code.

L'EPF exerce auprès des communes et des EPCI des compétences exclusivement foncières et immobilières : achat, portage, gestion, remise en état, revente des biens et éventuellement des études et travaux inhérents à ces actions. Ainsi l'EPF intervient dans le cadre d'une convention de portage foncier. Les acquisitions réalisées par l'EPF sont ensuite cédées aux collectivités locales ou à toute structure agissant pour leur compte.

L'EPF, dans le cadre de son intervention, assure le respect de la juste valeur vénale des biens. Ainsi il n'y a pas de surenchère du prix ou d'alimentation de la spéculation foncière.

Après en avoir débattu, le Président invite le Conseil Communautaire à se prononcer sur la demande d'adhésion de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin à l'Etablissement Public Foncier.

- Vu les statuts de l'Établissement Public Foncier d'Alsace, définis par l'arrêté préfectoral de création du 10 décembre 2007 et par les arrêtés modificatifs du 26 août 2008, du 12 mars 2010, du 29 juillet 2014, du 27 janvier 2015, du 30 décembre 2016, du 22 juillet 2019 et du 7 août 2019,
- Vu les articles L.324-1 à L.324-10 du Code de l'Urbanisme sur les Établissements Publics Fonciers Locaux,

- Vu les articles L.221-1, L.221-2 et L.300-1 du Code de l'Urbanisme, respectivement sur les réserves foncières et opérations d'aménagement,
- Vu les articles L.2131-1 à L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le contrôle de légalité des actes et délibérations,
- Vu l'article 1607 bis du Code Général des Impôts, relatif à la Taxe Spéciale d'Equipement,
- Considérant l'exposé ci-dessus, l'intérêt pour la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin d'adhérer à l'Etablissement Public Foncier,

Le Conseil Communautaire,

- DEMANDE l'adhésion à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace au 1^{er} janvier 2020,
- ACCEPTE les dispositions des statuts de l'Etablissement Public Foncier annexés à la présente délibération,
- ACCEPTE sur le territoire de la communauté le principe de la mise en place de la Taxe Spéciale d'Equipement visé à l'article 1607 bis du Code Général des Impôts,
- DESIGNÉ, sous réserve de l'acceptation par les instances de l'Etablissement Public Foncier de la présente demande, dans les organes représentatifs de l'EPF deux délégués titulaires et deux délégués suppléants, soit :

Délégué(e) titulaire : Philippe GIRAUD
Délégué(e) titulaire : Jean-Louis SITTER

Délégué(e) suppléant(e) : Jacques WEIGEL
Délégué(e) suppléant(e) : Denis DRION

Adopté à 2 voix contre, 23 voix pour

20 – ZA MOTHERN - Décisions modificatives

Il y a lieu de prévoir les écritures de régularisation suivantes et de voter les crédits nécessaires :

Section FonctionnementDépenses

C/6015 + 57 000,00

Recettes

C/7015 + 57 000,00

Adopté à l'unanimité

21 – ZA BEINHEIM - Décisions modificatives

Il y a lieu de prévoir les écritures de régularisation suivantes et de voter les crédits nécessaires :

Section FonctionnementDépenses

C/65888 + 4 000,00

Recettes

C/7588 + 4 000,00

Adopté à l'unanimité

22 – Validation des services de non-titulaire de Mme PERRIER Héloïse

Tout agent permanent, nommé sur un poste à temps complet ou non complet d'une durée supérieure à 28/35èmes relève du régime spécial de retraite de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). Cet établissement, géré par la Caisse des Dépôts & Consignations, assure la couverture vieillesse et invalidité des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers. Afin d'augmenter le nombre de trimestres pris en compte dans le calcul de la pension servie par ce régime spécial, les agents titulaires ont la possibilité de demander la validation de leurs services de non titulaire.

Mme PERRIER Héloïse était non titulaire à la Communauté de Communes de Seltz Delta de la Sauer du 02/05/2005 au 31/10/2005, ce qui représente 1 trimestre 2 mois et 29 jours. Pour la durée validée, les contributions théoriques s'élèvent à 2 240,06 €, auxquelles on peut déduire les cotisations déductibles (CNAV et IRCANTEC) d'un montant de 946,05 €, ce qui représente un montant de contributions rétroactives à payer de 1 294,01 €.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **Autorise** le Président à recouvrer la somme de 1 294,01 € à la CNRACL au titre des contributions rétroactives dues au titre des services accomplis en qualité de non titulaire rendus auprès de la collectivité

Adopté à l'unanimité

23 – Création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe

Le Président rappelle à l'assemblée :

- ✓ Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
- ✓ Il appartient donc au conseil de communauté de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique paritaire.

Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe en raison d'un avancement de grade,

Le Président propose à l'assemblée,

FONCTIONNAIRES

- la création d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 16/10/2019 :

Filière : administrative
Cadre d'emploi : B
Grade : rédacteur
- ancien effectif 1
- nouvel effectif 1

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée

Adopté à l'unanimité

24 – DIVERS : INFORMATIONS

Statistiques Eté – Enfance et Jeunesse
Mission locale d'Alsace du Nord

Relais d'Assistantes Maternelles

Statistiques Eté – Enfance et Jeunesse

VACANCES D'ETE – STATISTIQUES JEUNESSE

- **38 activités** proposées sur **32 jours d'animation**.
- **2 activités annulées** par manque d'inscrits : canoë-kayak et atelier couture.
- **3 mini-séjours** ont été proposés et organisés par Julien et Valentin : festival Mainsquare de 3 jours à Arras avec 6 jeunes, 2 jours à Amnéville pour les 8-11 ans avec 5 inscrits et 2 jours à Huningue avec 7 inscrits.
- **1 séjour transfrontalier** organisé par Caroline et Valentin - Pamina Vélo Tour : 24 jeunes français et allemands se sont rencontrés du 5 au 9 août pour un projet commun de découverte de l'Eurodistrict Pamina en vélo (dont 4 jeunes issus de notre territoire).
- Nous comptabilisons **568 inscriptions** qui concernent **156 jeunes différents (dont 82 filles et 74 garçons) soit + 22 par rapport au bilan été 2018**.
- En moyenne chaque activité a rassemblé 15 jeunes.

Voir bilan complet ci-après

	Du 8 au 12/07		Du 15 au 19/07		Du 22 au 26/07	
	BEINHEIM	LAUTERBOURG	BEINHEIM	LAUTERBOURG	BEINHEIM	LAUTERBOURG
BEINHEIM	14		7	1	15	2
BUHL	3	1		1		1
CROETTWILLER	1				3	
EBERBACH						
KESSELDORF	1		3		4	
LAUTERBOURG	2	9		12		11
MOTHERN	4	3	11	3	1	4
MUNCHHAUSEN	8		4	2	2	2
NEEWILLER		6	2	7		6
NIEDERLAUTERBACH		3	1	5		2
NIEDERROEDERN	1	4	2			
OBERLAUTERBACH		3		3	1	5
SALMBACH		2		2		
SCHAFFHOUSE			3	2	1	1
SCHEIBENHARD		5		5		3
SELTZ	11	3	11	4	16	3
SIEGEN	2		2	2	2	2
TRIMBACH						
WINTZENBACH	1	2	1	1	3	1
HORS CC	1	1	3	1	2	4
TOTAL	49	42	50	51	50	47

	Du 29/7 au 2/8		Du 5 au 9/8		Du 12 au 16/8	
	SELTZ	N/LAUTERBACH	SELTZ	N/LAUTERBACH	SELTZ	N/LAUTERBACH
BEINHEIM	3	1	3	1	7	
BUHL	3		5		3	
CROETTWILLER	2		2	2		
EBERBACH		2		2		3
KESSELDORF	1			2		
LAUTERBOURG	2	5		4		3
MOTHERN	10	1	2		3	1
MUNCHHAUSEN	2			1		
NEEWILLER		2				1
NIEDERLAUTERBACH		10		4		4
NIEDERROEDERN	3	1	3	7	6	
OBERLAUTERBACH		1		1		2
SALMBACH						
SCHAFFHOUSE			4		1	
SCHEIBENHARD		1				4
SELTZ	16		9	1	10	
SIEGEN	2	2		4		4
TRIMBACH		5	4	5	3	3
WINTZENBACH			2	1		
HORS CC	1	5	1	3		
TOTAL	45	36	35	38	33	25

	Du 19 au 23/08
	MOTHERN
BEINHEIM	5
BUHL	
CROETTWILLER	
EBERBACH	1
KESSELDORF	3
LAUTERBOURG	4
MOTHERN	13
MUNCHHAUSEN	2
NEEWILLER	
NIEDERLAUTERBACH	
NIEDERROEDERN	3
OBERLAUTERBACH	3
SALMBACH	
SCHAFFHOUSE	
SCHEIBENHARD	2
SELTZ	3
SIEGEN	3
TRIMBACH	
WINTZENBACH	1
HORS CC	
TOTAL	43

Signatures :

Bernard HENTSCH		Danièle CLAUSS	
Roland ISINGER		Jean-Louis SITTER	
Pascal STOLTZ		Guy CALLEGHER	
Jean-Michel FETSCH		Christiane HUSSON	
Joseph SAUM		Marie-Bernadette BUTZERIN	
Bernard KAPPS		Isabelle SCHMALTZ	
Richard STOLTZ		Benoît BAUMANN	
André FRITZ	Absent	Denis DRION	
Bruno KRAEMER		Jacques WEIGEL	
Philippe GIRAUD		Fabienne BUHL	
Jean-Luc BALL		Mylène HECK	
Richard PETRAZOLLER	Excusé, représenté par Jean-Luc BALL	Gaël BEICK	Excusé
Richard SCHALCK	Excusé, représenté par René GAST	Jean-Paul HAENNEL	
Claude WEBER		René GAST ?	